



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT	04	NON DEFINIS	03	INFRASTRUCTURE	07
COMMUNICATION	01	SANTE PUBLIQUE	05	RURAL	11
ADMINISTRATION	09	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	04	ENERGIE	04

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2115

12 Aout 2020

12 August 2020

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	001/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 DU 03/07/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR 7- CARREFOUR 8-CARREFOUR STADE MUNICIPAL DANS LA VILLE DE GAROUA,
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	27-07-2020

2	Reference	006/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 DU 03/07/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FEUX TRICOLORES AUX CARREFOURS BEAC, CARREFOUR STADE MUNICIPAL. CARREFOUR EGRENAGE POUR LA RÉGULATION DE LA CIRCULATION URBAINE DANS LA VILLE DE GAROUA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD. FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GAROUA EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	13-08-2020

3	Reference	003/AONO/CUG/CIPM/TR/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 003/AONO/CUG/CIPM/TR/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE EN TERRE SITUÉE ENTRE LE CENTRE DE SANTÉ ET LA COLLINE DE BOCKIÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 3E EN PROCÉDURE D'URGENCE FINANCEMENT : COMMUNAUTÉ URBAINE DE GAROUA EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	13-08-2020

4	Reference	014/AONO/CA-GRA1ER/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CA-GRA1ER/CIPM/2020 DU 12/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE PAR LA CONSTRUCTION D'UNE FOSSE D'INCINERATION ET LA POSE D'UNE CHAMBRE FROIDE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	12-08-2020

5	Reference	008/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 008/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 DU 06/08/2020 , POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT À LA GARE MARCHANDISE DE LAÏNDÉ ARRONDISSEMENT DE GAROUA II,
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	01-09-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DE L'AN 2000 DE LA VILLE DE GAROUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN « CAPITALES REGIONALES » EN PROCÉDURE D'URGENCE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 28-08-2020

7

Reference [019/AONO/CA-GRA 1*/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/CA-GRA 1*/CIPM/2020 DU 27/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIFS AUX TRAVAUX REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DJAMBOUTOU II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 20-08-2020

8

Reference [009/MINDDEVEL/ON1T/NC/NCITB/PIB/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet TENDER NOTICE NO 009/MINDDEVEL/ONIT/NC/NCITB/PIB/2020 OF 29 JUIL 2020 FOR THE OPENING OF THE ANTENILAH-MUNGOAGOA-KIKFUIN ROAD OF NJINIKOM COUNCIL AREA, BOYO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION FINANCING:MINPW PIB OF 2020.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 18-08-2020

9

Reference [011/ONIT/CDENO/CITB/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet TENDER NOTICE NO 011/ONIT/CDENO/CITB/2020 OF 24/07/2020" FOR THE ACQUISITION SERVICE VEHICLE BY EMERGENCY PROCEDURE

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 13-08-2020

10

Reference [006/AONO/RE/DK/P.BTR/CDPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet N°006 N°006/AONO/RE/DK/P.BTRI/CDPM/2020 DU 05/08/2020 POUR LA CONSTRUCTION DE 01 FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE DJOCKNEPOUM (FACE ECOLE PUBLIQUE) COMMUNE DE MBANG.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 04-09-2020

11

Reference [06/ONIT/MINEPIA/NWR/DMD/NCITB/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet TENDER NOICE N° 06/ONIT/MINEPIA/NWR/DMD/NCITB/2020 OF 24TH JULY 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF A HONEY COLLECTION CENTER AT SABONGARI MARKET IN NWA SUB DIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION NORTH WEST REGION

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 20-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

12

Reference [001/AONO/CNE//CIPM -MINRESI/2020 DU 12 août 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE OUVERT N° 001/AONO/CNE//CIPM -MINRESI/2020 DU 12 AOÛT 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT DU CENTRE NATIONAL D'EDUCATION

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 10-09-2020

13

Reference [006/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NDJEL NKOLLO DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE (R1015). D'UNE PORTES DE 6 ML.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 18-08-2020

14

Reference [012/AONO/CFC/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 07 AOUT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DEVANT REALISER L'AUDIT DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-09-2020

15

Reference [026/AONO/FEICOM/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026 /AONO/FEICOM/CIPM/ 2020/ DU 12 AOUT 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES MOBILIERS DANS LES AGENCES RÉGIONALES FEICOM DU SUD ET DU SUD-OUEST

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 07-09-2020

16

Reference [008/AONO/CIPM/C. BIPINDI/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CIPM/C. BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOM DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE (R1015), D'UNE PORTEE DE 15 ML.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 19-08-2020

17

Reference [07/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 11 AOUT 2020 POUR L'INFRASTRUCTURE TIC MATERIELLE DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2020

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 04-09-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference [0027/AONO/MINEE/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000027/AONO/MINEE/CIPM/2020 DU 05 AOÛT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN POUR ASSURER LA PROPRETE DU BATIMENT ABRITANT L'UNITE OPERATIONNELLE DE LA CELLULE D'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 01-09-2020

19

Reference [003/AONR/MIDENO/MITB/B/13/84/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N003/AONR/MIDENO/MITB/B/13/84/2020 DU 28 JUILLET 2020 DIVISE EN DEUX LOTS COMME SUIVANT : LOT 1: POUR LE RECRUTEMEOT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR MOBILISER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER 5000 MANAGES DANS LES TROIS COMMUNAUTES DU DEPARTEMENT DE LA MEZAM DIVISION SUR LA GESTION APPROPRIEES DES DECHETS SOLIDES DES MENACESLOT 2 :POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR FOURNIR UNSOUTIEN MATERIEL A 500 MENAGES POUR FACILITER LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 26-08-2020

20

Reference [001/DC/CUG/CIPM/AG/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet CONSULTATION N° 001/DC/CUG/CIPM/AG/2020 DU 22 AVRIL 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'NE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SURVEILLANCE DES BATIMENTS ET IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE URBAINESDE GAROUA POUR L'ANNEE 2020

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 18-05-2020

21

Reference [001/BIIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet 001/BIIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020 EXTENSION OF 1,093 METER LENGTH OFPIPING NETWORK FROMNTAHKEKAH TO NKWASSI QUARTERS WITH THE CONSTRUCTION OFTHE STAND TAPS, BAMENDA III COUNCIL AREA, BAMENDA III SUBDIVISION, MEZAM DIVISION, NORTH WESTREGION

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 19-08-2020

22

Reference [002/BIIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet 002/BIIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020 EXTENSION OF 1,646 METER LENGTH PIPING NETWORK FROM GTTC NKWEN TOCMA NKWEN WITH THE CONSTRUCTION OF FOUR STAND TAPSIN BAMENDA III COUNCIL AREA, BAMENDA III SUB DIVISION, MEZAM DIVISION, NORTH WESTREGION.

Nature de prestation N/A

Date de cloture 19-08-2020

23

Reference [003/MINDDEVEL/BII1C/PNDP-NW/STUDIES/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet 003/MINDDEVEL/BII1C/PNDP-NW/STUDIES/2020 CONSTRUCTION &OPENNING OF ROAD 750"! (MORIHNO STORE-MADELA STREET) AND CONSTRUCTION OF 11 RC BOX CULVERTS AT UPPER BAYELLE QUARTER IN COUNCIL AREA, MEZAM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION OF CAMEROON

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 19-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

24

Reference [004/MINDDEVEL/BIIC/PNDP-NW/STUDIES/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet 004/MINDDEVEL/BIIC/PNDP-NW/STUDIES/2020 THE CONSTRUCTION OF A5M SPAN BRIDGE AT TEKEN QUARTER IN BAMENDA III COUNCIL AREA, MEZAM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION OF CAMEROON

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture 19-08-2020

25

Reference [N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 11 AOÛT 2020 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 04-09-2020

26

Reference [N°09/DC/FEICOM/CIPM/ 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 09 /DC/FEICOM/CIPM/ 2020 DU 12 AOUT 2020 POUR L'ACQUISITION ET LA CONFIGURATION DES PLATEFORMES DE SUPERVISION DES INFRASTRUCTURES ET DES BASES DE DONNÉES DU FEICOM

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 07-09-2020

27

Reference [07/AMI/MINADER/PADFA/UCGP/CN/RAF/2020 DU 11/08/20](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/AMI/MINADER/PADFA/UCGP/CN/RAF/2020 DU 11 AOUT 2020, PORTANT PRÉ QUALIFICATION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS ET BUREAUX D'ÉTUDES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET AUX INFRASTRUCTURES DE GÉNIE RURAL AU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II (PADFA II). ACCORD DE PRÉFINANCEMENT FIDA NUMÉRO : ...FPP N° 2000003009...

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 01-09-2020

28

Reference [01/ASMI/MINADER/SG/PAD-CACAO/SM/2020 DU 10/08/20](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/MINADER/SG/PAD-CACAO/SM/2020 DU 10 AOUT 2020 POUR LA PRESELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL OU D'UN BUREAU OU CABINET D'ETUDES CHARGE DE L'EVALUATION QUALITATIVE DU POTENTIEL DES CHAMPS SEMENCIERS DU CACAOYER (THEOBROMA CACAO L.) ET DU CAFEIER (COFFE SP.) AU CAMEROUN POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 25-08-2020

29

Reference [004/ASMI/MINHDU/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERÊT N°005/ASMI/MINHDU/2020 DU 12 AOÛT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DES JOURNEES DE LA PROMOTION IMMOBILIERE ET DU CONCOURS « VILLES PROPRES » ENTRE YAOUNDE, DOUALA ET LIMBE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture 24-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

30

Reference [05/AMI/CFC/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIERE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER EN VUE DE LA GESTION DES BEAUX POUR LE COMPTE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 01-09-2020

31

Reference [004/ASMI/MINH DU/2020 DU 12 Août 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004/ASMI/MINH DU/2020 DU 12 AOÛT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DE LA CELEBRATION AU CAMEROUN DE L'EDITION 2020 DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT, DANS LA VILLE DE DOUALA

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 24-08-2020

32

Reference [N°12/C/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°12/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AUCMTP D'AKONOLINGA (3E PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

33

Reference [N°11 /C/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°11 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR INSTALLATION COMPLÉMENTAIRE DE SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DUR IP AU CMTP D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

34

Reference [0021/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 0021/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL MÉDICAL Y COMPRIS LA FORMATION À LEUR UTILISATION ET LE SUIVI DE LA MAINTENANCE DE CE MATÉRIEL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

35

Reference [0020/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 0020/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36	Reference 0022/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	COMMUNIQUE N° 0022/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ. N/A N/A
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

37	Reference 004/CAD2/CIPM/ST/2020 du 03/08/2020 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	COMMUNIQUE N°004/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 03/08/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAD2/CTPM/ST/2020 DU 30/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ÈME FINANCEMENT : BIP 2020 Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

38	Reference N°014/C/AM/CAY2/SMP/2020 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	COMMUNIQUE N°014/C/AM/CAY2/SMP/2020 DU 10 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 26 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA ROUTE COMMUNALE ECOLE LES COCCINELLES – NTOUGOU I - ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA - DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. Routes et Infrastructures Routières N/A
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

39	Reference N°005/C/C-AKGA/SG/2020 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	COMMUNIQUE N°005/C/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG (12KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. Bâtiments et Equipements Collectifs N/A
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

40	Reference N°008/C/C-AKGA/SG/2020 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	COMMUNIQUE N°008/C/C-AKGA/SG/2020 DU 04 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 23/03/2020 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR ENERGIE SOLAIRE DU QUARTIER BAMILEKE (RUE 1&2), DE LA ROUTE DERRIERE LA MORGUE. DE LA ROUTE ENEO, DE LA ROUTE PONT SUR LE NYONG – CARREFOUR EBOA – CARREFOUR WOUMA DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. Autres Infrastructures N/A
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESUME DES CONSULTATIONS

41	<p>Reference 012/2020/EDC/DG/DEP/SPM/SDEIP/SCSIG Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL RELATIFS À L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28) STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SANAGA, OBJET DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/EDC/CIPM/2019 DU 06 MARS 2019.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

42	<p>Reference 08/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 DU 05/08/2020 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°08/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 DU 05/08/2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 DU 29/04/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH A NKOMBI 3 (LOT 1) ET AU VILLAGE MABOMBE (LOT 2), DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOUM, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

43	<p>Reference COMMUNIQUE Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUEDAO N° 12/BIS/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 02/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNBATIMENT HAUT STANDING (SALLE DE CONSULTATION DES MEDECINS, SALLE DE RADIOLOGIE ET SALLE D'HOSPITALISATION VIP) AU CMA DE TIBATI (EN PROCÉDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : BIP 2020</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

44	<p>Reference Additif n° 02 Lire</p> <p>Titre/objet ADDITIF N° 02 À L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° D13-201 /DC/MINSANTE/CSPM-PC/2020 DU 08/07/2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU C2D SANTÉ 1 ET DU PROGRAMME CONJOINT</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

45	<p>Reference N°006/C/C-AKGA/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°006/C/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

46	<p>Reference 012/2020/EDC/DG/DEP/SPM/SDEIP/SCSIG Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL RELATIFS À L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28) STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SANAGA, OBJET DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/EDC/CIPM/2019 DU 06 MARS 2019.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESUME DES CONSULTATIONS

47

Reference [08/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°08/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

48

Reference [N°75 /DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION PREFECTORALE N°75 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

49

Reference [N°76 /DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION PREFECTORALE N°76 /DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

50

Reference [004/DA/CAD2/CIPMIST/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°004/DA/CAD2/CIPMIST/2020 RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAD2/CIPM?ST12020 DU 30/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ER1E.FINANCEMENT : BIP 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

51

Reference [0014/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 0014/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

52

Reference [0012/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 0012/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

53	Reference 0013/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire Titre/objet DECISION N° 0013/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL MÉDICAL Y COMPRIS LA FORMATION À LEUR UTILISATION ET LE SUIVI DE LA MAINTENANCE DE CE MATÉRIEL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

54	Reference N°00019/DM/CAY2/SG/SMP/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°00019/DM/CAY2/SG/SMP/2020 DU 10 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 26 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA ROUTE COMMUNALE ECOLE LES COCCINELLES – NTOUGOU I - ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA - DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

55	Reference N°005/D/C-AKGA/SG/2020 Lire Titre/objet DECISION N°005/D/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG (12KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

56	Reference 5509/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM Lire Titre/objet DECISION N° 5509/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 04 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 19/20/DCO/SDCC/CIPM DU 22/05/2020 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE CABLES ELECTRIQUES EN CUIVRE A LA SODECOTON Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

57	Reference N°006/D/C-AKGA/SG/2020 Lire Titre/objet DECISION N°006/D/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.A Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESUME DES CONSULTATIONS

58	<p>Reference 0011/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N° 0011/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020 PORTANT ANNULATION LA DÉCISION N° 006/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 MAI 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.</p>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

59	<p>Reference 60/DM/C/SG/KK/2020 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION MUNICIPALE N°60 /DM/C/SG/KK/2020 PORTANT ANNULATION DES DECISIONS D ATTRIBUTION DES MARCHES LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE LA CONSTITUTION ; LA LOI N°2019/024 DU 24 DÉCEMBRE 2019 PORTANT CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LA LOI N°2019/023 DU 23 DÉCEMBRE 2019 PORTANT LOI DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN ; LE DÉCRET N°77/9L DU 25 MARS 1977 DÉTENNANT LES POUVOIRS DE TUTELLE SUR LES COMMUNES, SYNDICATS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX ET SES TEXTES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ; LE DÉCRET N° 93/321 DU 25 NOVEMBRE 1993 PORTANT CRÉATION DE LA COMMUNE RURALE DE KAI-KAI, ENSEMBLES SES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ; LE DÉCRET N° 2004/275 DU 24 MARS 2004 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; LE DÉCRET N° 2012/074 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DES PASSATIONS DES MARCHÉS PUBLICS, MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LE DÉCRET N° 2013/271 DU 05 AOÛT 2013 ; LE DÉCRET N°2017/343 DU 03 JUILLET PORTANT NOMINATION DES PRÉFETS ; ARRÊTÉ N°000360/A/MINDDEVEL CONSTATANT L'ÉLECTION DE MONSIEUR BACHIRE ADOGOYE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAI-KAI ET DE SES ADJOINTS ; VU LA LETTRE N°002899/MINMAP/SG/BERD/ST/NMIAN DU 07/06//2020 DU MINISTRE DÉLÉGUÉ DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉE DES MARCHÉS PUBLICS ; CONSIDÉRANT LES NÉCESSITÉS DE SERVICE. DÉCIDE : ARTICLE 1 : SONT À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DE LA PRÉSENTE DÉCISION, ANNULÉES LES DÉCISIONS D'ATTRIBUTION CONCOMITANTES N°40/DM/C/KK/SG/2019 DU 18/12/2019 ET N°14/DM/C/KK/SG/2019 DU 28/12/2019 RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012 BIS/2019 AONO/C/KALKAL/CFPMBEC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE KAI-KAI, AUX ÉTABLISSEMENTS MAP'S ET MIMES SARL ET GROUPEMENT ETS EIZBIO WAIYE YAKUBU ET MEDCOM SARL, ARTICLE 2 : LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SONT CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉCISION QUI SERA ENREGISTRÉE ET PUBLIÉE PARTOUT OÙ BESOIN SERA.</p>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

60	<p>Reference N°008/D/C-AKGA/A1/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N°008/D/C-AKGA/A1/SG/2020 DU 04 AOÛT 2020 PORTANT INFECTUEUSITÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 23/03/2020 POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION PAR ÉNERGIE SOLAIRE DU QUARTIER BAMILÉKÉ (RUE 1&2), DE LA ROUTE DERRIÈRE LA MORGUE, DE LA ROUTE ENO, DE LA ROUTE PONT SUR LE NYONG – CARREFOUR EBOA – CARREFOUR WOUA DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

61	<p>Reference 01 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>ADDITIF N° 01 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06 /AONO/CUB/C2D-CR/CSPM/CLS/2020 DU 30 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMERCIAL DE LA VILLE DE BERTOUA, DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN « CAPITALES RÉGIONALES »</p>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESUME DES CONSULTATIONS

62	Reference	001/A/C.BTA 1ER/SG/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°001 RELATIF A AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO /C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUILLET 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS, COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DÉPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, RÉGION DE L'EST (LOT UNIQUE).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

63	Reference	002 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 17 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE OSSOE KOBOK DE PORTÉE NEUF MÈTRE LINÉAIRE (9ML) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

64	Reference	ADDITIF N°001 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 17 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EN PAVES DE LA ROUTE ENTREE FACE ECOLE PUBLIQUE DE DUMASI (CARREFOUR CARRIÈRE) - FACE LE GABONAIS BAR ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II. ADDITIF N°001
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

65	Reference	002 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006-BIS/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATIONS DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOINEAUX DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

66	Reference	002 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOL NLONG IDANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

67	Reference	002 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'AKONO DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS**68**

Reference	ADDITIF N°002 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°002/AD/C.OLANGUINA/MAF /SG/2020 DU, 05 AOÛT 2020 RELATIF A AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N°001 POUR: L'EXCECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'EKOMBITIE(LOT1) ET DE LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE D'EKOMBITIE (LOT 2) A OLANGUINA DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

69

Reference	001 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATIONN° 001/DC/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, POUR L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'AKONO (CMAA) DANS LA COMMUNE D'AKONO DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 DU 03/07/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR 7-CARREFOUR 8-CARREFOUR STADE MUNICIPALDANS LA VILLE DE GAROUA,

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage public du carrefour 7 - carrefour 8 -carrefour stade municipal de la ville de Garoua.

2. Consistance des prestations

Le projet porte sur la réhabilitation de la ligne du carrefour 7 au carrefour S. Les travaux seront constitués de la fourniture et pose des candélabres double foyers, des lanternes EP complète E40, des lampes MAP, des Ballasts équipés, des condensateurs et d'amorceurs pour MAP,, des câbles souterrains, 4X16 mm[^], des câbles UIOOO 3x2.5 mm[^], des boites CC, d'interrupteurs 16A 200v.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Deux cent Dix Millions (210 000 000)francs CFA TTC.

4. Allotissement

Un seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres seront financés par le budget de la Communauté Urbaine de Garoua au titre de l'exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, dès diffusion du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Communauté de Garoua dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable de Deux Cent Mille (200 000) francs CFA à payer à la caisse de la Recette Municipale de la Commimauté Urbaine.

9. Remises des offres

n/a

10. Delai de Livraison

Le délai maximal d'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres, est de Cinq (05) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de Quatre Millions Deux Cent Mille (4 200 000)francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

Les Offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, au plus tard le 27/07/2020 à 13 heures. Elles devront porter la mention :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 du 03/07/2020
pour l'exécution des travaux de réhabilitation de l'éclairage public du carrefour 7- carrefour 8-Carrefour
stade municipal dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué ,Région du Nord.
FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Garoua Exercice 2020 : Imputation : 221 110**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces administratives, financières et techniques aura lieu le 27/07/2020 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle des actes de ladite Communauté Urbaine.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- 1- Présentation générale de l'offre Oui/Non
- 2 - Références de l'entreprise dans les travaux similaires Oui/Non
- 3 - Personnel (CT, CC, Diplômes d'Ingénieur de Génie électrique,TSGE Oui/Non
- 4 - Matériels Oui/Non
- 5 - Méthodologie d'exécution et planning de travail Oui/Non

Total % Oui

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ; ,
- Soumission non conforme (non-respect du délai de validité des offres) ; '
- Absence du CCTP et du CCAP paraphés et signés ; ^
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur pour le non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années ;
- Absence de la capacité financière d'un montant minimum de 100 000 000 FCFA ;
- Offre technique ou financière incomplète ;
- Spécifications techniques non conformes à celles données dans le CCTP.

15. Attribution

L'entreprise sera choisie par la méthode de sélection du moins disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua.

GAROUA le 3 Juillet 2020

Le MAIRE

OUSMAILA MOHAMADOU

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 DU 03/IUILLET/2020 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FEUX TRICOLORES AUX CARREFOURS BEAC, CARREFOUR STADE MUNICIPAL. CARREFOUR EGRENAGE POUR LA RÉGULATION DE LA CIRCULATION URBAINE DANS LA VILLE DE GAROUA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD. FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GAROUA EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert Pour l'exécution des travaux de construction des feux tricolores aux carrefours BEAC, Carrefour stade municipal. Carrefour Egrenage en vue de réguler la circulation urbaine dans la ville de Garoua.
Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Le projet porte sur la construction des feux tricolores aux carrefours BEAC, stade municipal, Egrenage pour la régulation de la circulation urbaine dans la ville de Garoua,
Les travaux seront constitués de :
- lot n° 1 : travaux préliminaires
- lot n° 2 : matériel statique ;
- lot n° 3 : Matériel dynamique

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt-cinq Millions (25 000 000) francs CFA TTC.

4. Allotissement

Un seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres seront financés par la Communauté Urbaine de Garoua au titre du budget de l'exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, dès diffusion du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt Mille (20 000) francs CFA à payer à la caisse de la Recette Municipale de la Communauté Urbaine.

9. Remises des offres

n/a

10. Delai de Livraison

Le délai maximal d'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres, est de Quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de Cinq CentMille (500 000) francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

Les Offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, au plus tard le ' à 13 heures.

Elles devront porter la mention :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 du 03/millet/2020
Pour l'exécution des travaux de construction des feux tricolores aux carrefours BEAC, Carrefour stade
municipal Carrefour Egrenage pour la régulation de la circulation urbaine dans la ville de
Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord.**

FINANCEMENT : Budget Communauté Urbaine de Garoua Exercice 2020

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives, financières et techniques aura lieu le 13 août 2020 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle des actes de ladite Communauté Urbaine.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation **New(Additif)**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1 Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2 Références de l'entreprise dans les travaux similaires	Oui/Non
3 Personnel (CI, OO, Diplômes d'Ingénieur de travaux de Génie Civil, TSGC, etc.)	Oui/Non
4 Matériels	Oui/Non
5 Méthodologie d'exécution et planning de travail	Oui/Non
Total	% des oui

Critères éliminatoires

L'absence de la caution de soumission ;
La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière
La note technique inférieure à 70% (14/20) des oui ;
Non-conformité du modèle de soumission

15. Attribution

L'entreprise sera choisie par la méthode de sélection du moins disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua.

GAROUA le 3 Juillet 2020

Le MAIRE

OUSMAILA MOHAMADOU

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 003/AONO/CUG/CIPM/TR/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE EN TERRE SITUÉE ENTRE LE CENTRE DE SANTÉ ET LA COLLINE DE BOCKIÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 3E EN PROCÉDURE D'URGENCE
FINANCEMENT : COMMUNAUTÉ URBAINE DEGAROUAEXETDCE2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre des travaux de construction, le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'aménagement d'une route en terre située entre le Centre de santé et la colline de Bockié dans l'Arrondissement de Garoua 3e.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires;
- Terrassements;
- Reproftiage;
- Rechargement;
- Compactage;
- Assainissement Et Drainage;;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Cinquante Six Million (56 000 000) francs CFA TTC.

4. Allotissement

Un seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Garoua.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général à la Communauté Urbaine de Garoua dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général à la Communauté Urbaine de Garoua dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Soixante Dix Mille (70 000) Francs CFA, payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua au plus tard le 13 aout 2020 à 13 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUG/CIPM/2020 du 03/juillet/2020
OUVERT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE ROUTE EN TERRE SITUEE ENTRE LE CENTRE DE
SANTE ET LA COLLINE DE BOCKLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE
GAROUA 3e.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB: Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Quatre Mois (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAG, d'un montant de Un Million Cent Vingt Mille (1 120 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en pièces originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme agréé par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 13 aout 2020 à 14 heures par la Commission de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle des actes. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation **New(Additif)**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1 Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2 Références de l'entreprise dans les travaux similaires	Oui/Non
3 Personnel (CT, CC, Diplômes d'Ingénieur de travaux de Genie Civil, TSGC, etc.)	Oui/Non
4 Matériels	Oui/Non
5 Méthodologie d'exécution et planning de travail	Oui/Non
Total	% des oui

L'absence de la caution de soumission ;
La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière
La note technique inférieure à 70% (21/30) des oui ;
Non-conformité du modèle de soumission

15. Attribution

L'entreprise sera choisie par la méthode de Sélection Fondée sur le Coût (SFC) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante par combinaison des critères techniques et financiers. Un seul lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Garoua.

GAROUA le 3 Juillet 2020

Le MAIRE

OUSMAILA MOHAMADOU

COMMUNE DE GAROUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/CA-GRA1ER/CIPM/2020 DU 12/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE PAR LA CONSTRUCTION D'UNE FOSSE D'INCINERATION ET LA POSE D'UNE CHAMBRE FROIDE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de l'abattoir de Garoua par la construction d'une fosse d'incinération et la pose d'une chambre froide dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 1", Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Installation de chantier ;

Terrassements ;

Fondations ;

Maçonneries - élévation ;

Charpente - Couverture ;

Menuiseries bois et métalliques ;

Revêtements sols et murs ;

Plomberie sanitaire ;

Electricité ;

Peinture ;

Froid ;

- VRID ;

Construction d'une fosse à incinérer.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préliminaires est de Soixante Millions (60000000) Francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales - Exercice 2020.

Autorisation de dépense : 1\ (M715)

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès la publication de l'avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de Cent Mille (100 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} au plus tard le _____ à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 0147/AONO/CA-GRA r7CIPM/2020 DU 12/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE GAROUA PAR LA CONSTRUCTION D'UNE FOSSE

D'INCINERATION ET LA POSE D'UNE CHAMBRE FROIDE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA

DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Un Million Deux Cent Mille (1 200 000) Francs CFA établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en (originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement d'appel d'offres

Les files devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 06/06/2020 à 11 heures précises dans la salle de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes ;

- étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de (l'originale de la caution de soumission)

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (38 sur 53 possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires dans le devis quantitatif et estimatif, le bordereau des prix unitaires et le sous détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua

GAROUA le 12 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 008/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 ,POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT À LA GARE
MARCHANDISE DE LAÏNDÉ ARRONDISSEMENT DE GAROUA II,**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert, Pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement à la gare marchandise de Laïndé Arrondissement de Garoua II, Département de la Benoué, Région du nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux seront constitués de :

- L'installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Terrassement

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quarante Millions (40 000 000) francs CFA TTC.

4. Allotissement

Un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres seront financés par la Communauté Urbaine de Garoua au titre du budget de l'exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, dès diffusion du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offre ; payable à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine Garoua.

9. Remises des offres

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances. Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) l'original et six (06) copies et une (01) version numérique sur CD de l'Offre financière marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua au plus tard le 01/09/2020 à 13 heures, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, N°08/AONO/CUG/CIPM/AI/2020 du Pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement à la gare marchandise de Laïndé Arrondissement de Garoua II, Département de la Benoué, Région du nord.

FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Garoua

Exercice 2020 : Imputation : 220 120

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois. Il court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de huit cent mille (800 000) FCFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Lemontant de cette caution estde ;

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministre des Finances entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 01/09/2020 à 14 Heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès de la Communauté Urbaine de Garoua.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite de ses offres.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire.
- 2e étape ; Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

Principaux critères éliminatoires :

Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence d'une pièce 48 heures après l'ouverture des plis) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis.

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70% soit 24/34 critères essentiels) ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon d'un marché public durant les trois dernières années par le soumissionnaire ;
- Surface financière inférieure à 15 000 000 F CFA.

Offre financière

- Offre incomplète
- Pièces non conformes aux modèles contenus dans le DAO
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires

Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 38 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre ; 02
- L'expérience du personnel de l'entreprise ; 08
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; 08
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux ; 12
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise 4

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI soit 24 /34 critères essentiels seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Pour chaque lot, le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires et jugées conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offre.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua.

GAROUA le 6 Aout 2020

Le MAIRE

OUSMAILA MOHAMADOU

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CUG/CIPM/BEC/2020 DU 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DE L'AN 2000 DE LA VILLE DE GAROUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN « CAPITALES REGIONALES » EN PROCÉDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , CCM 1274-01-M
IMPUTATION
CCM 1274-01-M

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du Programme C2D Urbain « Capitales Régionales » objet de la convention CCM1274-01-M signée le 24 novembre 2014 entre la République du Cameroun et la République Française et de son accord de rétrocession entre la République du Cameroun et la Communauté Urbaine de Garoua, le Maire de la ville de Garoua « Maître d'Ouvrage » lance en procédure d'urgence le présent Appel d'Offres National Ouvert portant sur l'aménagement du jardin de l'AN 2000 dans la ville de Garoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent à aménager le Jardin de l'AN 2000 dans la ville de Garoua suivant les détails ci-après :

Surface totale de l'aménagement : 17131 m'

Pour les accès, voiries et réseaux :

- Rénovation et sécurisation de la voie bordant le jardin avec parkings et voies réservées aux 2 roues

- Valorisation des entrées du jardin par traitement paysagé spécifique

- Protection par traitement végétal des 2 grandes voies longeant le parc

- **Coupe minimum d'arbres**

Pour les équipements :

- Réaménagement des sols du jardin avec des couleurs de pierres apportant de la couleur et différenciant les espaces

- Parterres fleuris à mettre en oeuvre

- Sculpture centrale à prévoir (cette sculpture fera l'objet d'un concours national, prévoir uniquement le socle pour son installation)

- Plantations d'arbres pour ombrager les espaces de repos (bancs)

- Plantations par endroits d'aires de pelouse avec bancs

- Remise en état de tous types de mobilier existant dans le jardin

- Mise en place d'une clôture périphérique (en élément bas de fer forgé)

- Implantation d'un espace restauration pour les fonctionnaires

- Implantation d'un local de gardien avec sanitaires publics

- Implantation d'un château d'eau permettant l'arrosage du jardin

3. Cout Prévisionnel

n/a

4. Allotissement

n/a

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun et ayant une expérience avérée dans les travaux de même nature.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par la subvention C2D, objet de la convention d'affectation CCM 1274-01-M du 24 novembre 2014 au profit du Programme Urbain « Capitales Régionales ».

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua tél ; 222 271472 ; dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de six cent mille (600 000) FCFA à la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Garoua.

9. Remises des offres

Les documents constituant l'offre des soumissionnaires seront répartis en trois enveloppes distinctes cachetées contenant :

Dossier administratif,

Offre technique

Offre financière.

Ces trois enveloppes seront elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure cachetée.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires papier dont un (01) original, six (06) copies marquées comme telles et une (01) copie numérique, devra parvenir au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine

de Garoua au plus tard le 28/08/2020 à 13 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002AONO/CUG/CIPM/BEC/2020 du 03/08/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU JARDIN DE L'AN 2000 DE LA VILLE DE GAROUA DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN «CAPITALES REGIONALES » EN PROCEDURE D'URGENCE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » "

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de neuf (09) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO. La caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le montant de cette caution est de ; vingt millions (20 000 000) FCFA.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministre des Finances entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps une heure après la date de dépôt des offres, soit le 28/08/ 2020 à 14 heures par la Commission Interne de Passation de la Communauté Urbaine de Garoua dans la Salle des délibération.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de

l'offre technique aux spécifications techniques du DAG et à la qualification des candidats.

Critères éliminatoires

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives et à

la qualification technique des candidats.

Ces critères sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après le délai de 48 heures
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois dernières années ;
- Non-respect des critères d'éligibilité de l'AFO (Annexe 2 de la pièce 3 - RPAO)
- Capacité financière insuffisante :
 - o Attestation de capacité financière délivrée par une banque de premier ordre :
 - >600.000.000 FCFA ;
 - o Chiffre d'affaire (sur Bilans certifiés par un centre des impôts ou l'ensemble des références de la période concernée) moyen des trois dernières années (2017, 2018 et 2019)
 - >600.000.000 FCFA ;
- En cas de groupement, le chiffre d'affaire sera satisfait ainsi qu'il suit: 50% par le mandataire. 20% par chaque membre et 100% par l'ensemble du groupement
- Non satisfaction d'un des critères essentiels ci-dessous ;

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des quatre critères essentiels de qualification ci-dessous :

- o Expérience du soumissionnaire ;
- o Moyens humains ;
- o Moyens matériels ;
- o Méthodologie ;

Les références (pages du contrat concerné présentant à minima l'objet, le coût, le financement, le délai, le Client et le lieu ; accompagné du PV de réception desdits travaux) devront être assez récentes (moins de 10 ans).

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (pièce n°3 du DAO).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, présentant des capacités administratives et techniques satisfaisantes, sera jugée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au près de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D-Urbain Garoua, [Tél : 675 23 45 22, E-mail : ismakangar@vahoo.fr]. en mettant en copie :

- Cellule Centrale de Suivi du programme C2D-Urbain, sise derrière la DGSN à Nlongkak, Yaoundé [Tél. 222-21-91-01, Email. c2dcapitalesregionales@gmail.com
- Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua tél : 222271472 ;

Vulgarisation des numéros de téléphone de la cellule de la lutte contre la corruption au MINMAP

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

GAROUA le 3 Aout 2020

Le MAIRE

OUSMAILA MOHAMADOU

COMMUNE DE GAROUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/AONO/CA-GRA 1"/CIPM/2020 DU 27/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIFS AUX TRAVAUX REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE DJAMBOUTOU II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère de l'Education de Base, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation des salles de classe à l'école publique de DJAMBOUTOU II dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 1", Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires - Etudes ;
Fondation ;
Maçonnerie —Elévation ;
Charpente —Couverture ;
Menuiserie métallique ;
Peinture ;
- VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Treize Millions (13 000 000) FrancsCFA**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2020.

Autorisation de dépense : rV01463

Imputation Budgétaire : 54 15 197 01 641530 2222 426

7. Consultation du Dossier

' Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1®' dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua I®*" dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA, payable à la recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1".

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} au plus tard le 20 aout 2020 précisée. Les plis contenances soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°019/AONO/CA-GRA 1^{er}/CIPM/2020 DU 27/07/2020b EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIFS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE
DJAMBOUTOU II DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA
RENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le M^{aitre} d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux Cent Soixante Mille (260 000) Francs CFA établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **20/08/2020** Heures précises dans la salle de La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^{ème} étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission)

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis 35 sur 50 possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et techniques requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO. Cette annulation ou modification doit être faite dans le strict respect du code des marchés publics.

GAROUA le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNE DE NJINIKOM

TENDER NOTICE NO 009/MINDDEVEL/ONIT/NC/NCITB/PIB/2020 OF 29 JUIL 2020 FOR THE OPENING OF THE ANTENILAH-MUNGOAGOA-KIKFUIN ROAD OF NJINIKOM COUNCIL AREA, BOYO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION FINANCING:MINPW PIB OF 2020.

FINANCING
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

Subject of the invitation to tender: Within the framework of 2020 investment Budget, the MAYOR NJINIKOM COUNCIL hereby launches an **FOR THE OPENING OF THE ANTENILAH-MUNGOAGOA-KIKFUIN ROAD OF NJINIKOM COUNCIL AREA, BOYO DIVISION OF THE NORTH WEST REGION**

2. Nature of services

Work to be done consist of preparatory works, opening, grading part of the road network construction of culvert and drainage works etc.

3. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies is **27 700,000 TWENTY-SEVEN MILLION, SEVEN HUNDRED THOUSAND) CFA Francs.**

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation to this invitation to tender is open to Cameroonian enterprises that are in compliance with the fiscal laws.

6. Financing

Works which form the subject of this invitation to tender shall be financed by the 2020 public works PIB

7. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at the Technical service of the Njinikom council, BOYO-Njinikom, Telephone N° (237) 233 36 41 46, as soon as this notice is published

8. Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Technical service of the Njinikom Council, Telephone (237) 670 29 46 50 as soon as this notice is published against payment of the sum of 50,000 fifty thousand CFA francs, payable at Treasury, representing the cost of purchasing the tender file.

9. Submission of bids

Each offer drafted in English or French in 06 (six) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies should reach the conference hall COUNCIL HALL not later than 05 (five) copies should reach the NJINIKOM COUNCIL HALL not later than **18 AOUT 2020 at 10Am local time** and should carry the inscription:

TO THE PROJECT OWNER

“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No 009/MINDDEVEL/ONIT/NC/NCITB/PIB/2020 OF 29 JUIL 2020 FOR THE OPENING OF THE ANTENILAH-MUNGOAGOA-KIKFUIN ROAD OF NJINIKOM COUNCIL AREA, BOYO DIVISION OF THE NORTH WESTREGION

"To be opened only during the bid-opening session"

10. Delivery deadline

The maximum deadline provided by the Contracting Authority for the execution of the works forming the subject of this invitation to tender is Four (04) calendar months

11. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-rate banking establishment approved by the Ministry in charge of finance and whose list is found In document No. 12 of the Tender File, of an amount of 550 500 CFA (Five hundred and fifty thousand Francs CFA) valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids. As per article 90 (9) of the Public contract Code (Decree No. 2018/366 OF 20 June 2018), certified cheques or bank cheques are acceptable in the place of bid bond.

12. Admissibility of bids

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily be not older than three (3) months preceding the date of LAUNCHING OF THE TENDERS or may be established after the signature of the tender notice

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond Issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance..

13. Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase. The opening of the administrative documents, the Technical and Financial offers will take place on the **18 AOUT 2020 at 11 A.M local time**, at the Conference Hall of Njinikom Council), by the NJINIKOM COUNCIL INTERNAL Tenders Board. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice.

14. Evaluation criteria

Evaluation criteria

The bids shall be evaluated according to the main criteria as follows:

A. Eliminatorv criteria

- Outright elimination during the opening session of the bids

1 - Absence of the bid bond

- Elimination during the evaluation of bids by the Dd hoc committee

1. Absence or non-conformity of an element in the administrative file;

2. Deadline for delivery higher than prescribed;

3. False declaration or falsified documents;

4. A bid with the external envelope carrying a sign or mark leading to the identification of the bidder;

5. Incomplete financial file;

6. Change of quantity or unit of the Tender file in the financial bid;

7. Non respect of 75%of essential criteria;

During the opening session of the bids if a document of the administrative bid is absent or noncompliant, the bidder will be given forty eight (48) hours to produce or replace said document else will be eliminated during the evaluation of the bids. No such document will be accepted after this deadline.

B. Essential criteria

1) General presentation of the tender files;

2) Financial capacity of at least 25%

3) References of the company in similar achievements;

4) Quality of the personnel;

5) Technical organization of the works;

6) Safety measures on the site;

7) Logistics;

8) Attestation and report of site visit justified by pictures;

9) Special Technical clauses initialed in all the pages signed and stamped on the last page;

10) Special Administrative Clauses completed and Initialed in all the pages signed and stamped on the last page;

These essential criteria are subject to lower limits the details of which are spelled out in the Special Regulations of the invitation to tender

15. Award

This evaluation will be done in a purely binary method with a positive (yes) or negative (no) with an acceptable minimum of 75% of the essential criteria taken into account.

The contract will be awarded to the bidder who would have proposed the offer with the lowest reasonable amount, in conformity with the regulations of the Tender Documents and having satisfied to 100% of the eliminatory criteria and at least 75% of the essential criteria.

Pursuant to justification by bidder, unconvincing abnormally low costing will not be accepted spelled out In the Special Regulations of the invitation to tender of this consultation.

16. Validity of bids

Bidders will remain committed to their offers for sixty (60) days from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary technical Information may be obtained during working hours

BAMENDA le 29 Juillet 2020

Le MAYOR

YONG LOH Samuel

CAISSE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU NORD-OUEST

**TENDER NOTICE NO 011/ONIT/CDENO/CITB/2020 OF 24/07/2020" FOR THE ACQUISITION SERVICE
VEHICLE BY EMERGENCY PROCEDURE**

FINANCING
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The Administrative Director of CDENO, Contracting Authority relaunches an open national invitation to tender for the ACQUISITION OF SERVICE VEHICLE by emergency procedure

2. Nature of services

The services of this contract comprise notably: (acquisition of the vehicle with all its accessories as indicated by the Contracting Authority or Project Owner).

3. Estimated cost

The estimated cost after preliminary studies stands at Sixty five million Francs (65,000,000 Frs) CFA '

4. allotment

This supply shall be in one lot only

5. Participation and origin

Participation in this invitation is opened to registered qualified suppliers of the Republic of Cameroon with financial ability, technical and professional expertise.

6. Financing

This project shall be financed by CDENO budget for 2020, chap 22:20:00

7. Consultation of tender file

The tender documents are available for consultation at CDENO, Service of Administration and Finance, Door No. 1, P.O Box 399, Tel. No. 233 362 615/233 362 252 .

8. Acquisition of tender file

The tender can be obtained upon presentation of a receipt showing payment of a non-refundable sum of Seventy five thousand (75,000) FCFA payable at the treasury. The original copy of this receipt shall be included in the bidder's documents.

9. Submission of bids

"Bids in French or English shall be submitted in Seven (7) bound copies i.e. one (1) stamped original and Six (6) copies marked thus" at CDENO, Service of Administration and Finance, Door No. 1, P.O Box 399, Tel. No. 233 362 615 / 233 362 252 on or before the **13/08/2020 at 11.00 A.M** in a single envelope comprising the administrative, technical and financial Documents upon the issue of an acknowledgement receipt. The Envelop shall be addressed as follows:

« OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NO .011/ONIT/CDENO/ITB/2020 OF 24/07/2020 FOR THE ACQUISITION OF SERVICE VEHICLE BY EMERGENCY PROCEDURE

»The external envelope should not carry any mark that can lead to the identification of the bidder.

10. Delivery deadline

The maximum deadline for the delivery of the supplies forming the subject of this invitation to tender is One month

11. Bid bond

Each bidder must attach to his/her administrative documents an attestation of guarantee deposit of One Million Three hundred thousand (1,300,000) FCFA with all taxes inclusive made by a bank approved by the ministry of the Economy and Finance. This attestation, which must be an original, should not be more than three (3) months old.

12. Admissibility of bids

Subject to being rejected, documents in the administrative file must include only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender. These documents must be less than three (3) months old from the date of opening of bid except for CNPS clearance certificate whose validity may be less than 3 months.

13. Opening of bids

The Bids shall be opened in a single phase in the tender Board office of CDEND on the 13/08/2020 at 12:00 prompt. At the opening of the bids by the CDENO Internal Tenders Board, any bid that shall not conform to the prescription of the tender documents shall be rejected outrightly, especially those lacking any required Administrative document and the guarant place of issue of the original.
Only bidders may attend or be represented by a duly mandated person.

14. Evaluation criteria

EVALUATION CRITERIA.

a) ELIMINATORY CRITERIA:

- Failure to produce or replace an element of the administrative file within forty eight hours in the case of absence or non-conformity of



this document;

- Deadline for delivery higher than prescribed
- False declaration or falsified documents
- Absence or insufficient bid bond
- A bid with an external envelope carrying a sign or mark leading to the identification of the bidder
- Incomplete financial file
- Change of quantity or unit
- Non respect of 70% of essential criteria
- Non compliance with the model tender

Essential criteria:

The technical documents shall be evaluated following the binary method:

DESIGNATION
1. GENERAL PRESENTATION * Document spirally bound * Coloured page cover * Hard back cover * Content page * Coloured separators * General cleanliness
2. PERSONNEL Detail technical note concerning : > Table of personnel > Qualification of personnel (certified certificate and CV)
3. AVAILABILITY OF SPARE PARTS
4. PROFESSIONAL EXPERIENCE OF BIDDER > Table of past supplies realized (indicate amount, year, contract number, funding body and place of supply) > Certified copies of contracts and P.V s of reception
5. EQUIPMENT Availability of essential materials and equipment
6. AFTER SALE SERVICE
7. Financial capacity (at least 60% of contract amount)

Only bids that score above 70% yes criteria on the technical tender shall have their financial tender evaluated

15. Award

The contracting authority shall award the contract to the bidder whose bid is judged to conform to the essentials of the tender specification, and who has submitted the most coherent bid and the lowest bidder. But inconsistent and unrealistic offers will not be accepted

16. Validity of bids

The bidders shall remain committed to their bid for 60 days from the dateline of the submission of bids

17. Complementary information

Further information can be obtained from the C.D.E.N.O office, or the Contracting Authority

BAMENDA le 24 Juillet 2020

Le ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAH SHUPONG MICHAEL

PRÉFECTURE DE LA KADEY

N°006 N°006/AONO/RE/DK/P.BTRI/CDPM/2020 DU 05/08/2020 POUR LA CONSTRUCTION DE 01 FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE DJOCKNEPOUM (FACE ECOLE PUBLIQUE) COMMUNE DE MBANG.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la construction de 01 forage équipé de pompe à motricité humaine dans le localité de Djocknepoum (face école publique) commune Mbang, Département de la Kadey, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux pour ce lot est définie ainsi qu'il suit :

- Les études géophysiques ;
- L'implantation du forage ;
- L'installation du chantier, y compris l'aménagement et repli de tous le matériel nécessaire pour la foration ;
- Les travaux de foration et d'équipements de PMH ;
- Le Développement, pompage et essais de débits ;
- Les travaux de superstructure : dalle légèrement inclinée en Béton armé, rigoles périphériques autour du socle de la dalle, anti-bourbier à la périphérie;
- La grille métallique de protection autour de l'ouvrage;
- Animation et mise en place du Comité de Gestion de l'ouvrage + formation de deux artisans réparateurs de la pompe.
- Un trousseau de clé de dépannage.

3. Cout Prévisionnel

Les coûts prévisionnels des opérations à l'issue des études préalables sont évalués à 8 000 000 (Huit millions) FCFA.

4. Participation et origine

Toutefois, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, tout candidat qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés, après publication de l'appel d'offre pourra valablement soumissionner.

5. Financement

BIP MINADER.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la préfecture de la Kadey à Batouri dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la préfecture de Batouri, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **rente mille (30 000) FCFA**, payable auprès de la Recette des Finances de Batouri, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devront être déposés à la Préfecture de Batouri contre récépissé, au plus tard le **04/09/2020 à 10 heures**, heure locale et devront porter la mention :

N°006 N°006/AONO/RE/DK/P.BTRI/CDPM/2020 DU 05/08/2020 POUR LA CONSTRUCTION DE 01 FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE DJOCKNEPOUM (FACE ECOLE PUBLIQUE) COMMUNE DE MBANG.

9. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de trois (03) mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10. Cautionnement Provisoire

une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont le montant est fixé à 160 000 ((cent soixante mille)) F CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont le montant est fixé à 160 000 ((cent soixante mille)) F CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **04/09/2020 à 11heures** par la Commission Departementale de Passation des Marchés (CDPM) dans la salle de réunion de la Préfecture de Batouri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

13. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

- 1) L'absence de la caution de soumission ;
- 2) fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- 3) absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations ».

4) non satisfaction d'au moins 80 % des critères essentiels ;

5) offre financière incomplète ;

12. Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) le délai d'exécution ;
- v) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

Le non-respect de 80% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

14. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture concernée.

MBANG le 5 Aout 2020

Le MAIRE

NGAZANG EPSE AKONO Rachel

COMMUNE DE NWA

TENDER NOICE N° 06/ONIT/MINEPIA/NWR/DMD/NCITB/2020 OF 24TH JULY 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF A HONEY COLLECTION CENTER AT SABONGARI MARKET IN NWA SUB DIVISION, DONGA MANTUNG DIVISION NORTH WEST REGION

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
5431 40612 641652 226 951

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Within the frame-work of the 2020 Public Investment Budget, the Contracting Authority (THE MAYOR OF NWA COUNCIL), hereby representing the State of Cameroon, launches an Open National Invitation to tender for the Construction of a HONEY COLLECTION CENTER AT SABONGARI MARKET, in NWA Sub-Division in DONGA MANTUNG Division -North West Region.

2. Consistance des prestations

The works subject of this invitation to tender shall require the Construction of a HONEY COLLECTION CENTER AT SABONGARI MARKET, in NWA Sub-Division in DONGA MANTUNG Division -North West Region. The works and service required are found in the detail description mentioned in the respective bills of quantities and cost estimates.

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost of the operations (tasks) following feasibility studies stands as specified in the table below;-

Lot	Works	Locality	Estimated Cost
1	Construction of a Honey Collection Center At Sabongari Market,	SABONGARI, in NWA Sub Division, DONGA MANTUNG Division, North West Region	30 000 000 FCFA

4. Allotissement

One lot

5. Participation et origine

Participation in this invitation to tender is open to all registered and qualified companies or groups of companies based in the Republic of Cameroon with the required technical and professional expertise in the domain of construction accompanied by the necessary financial capability.

6. Financement

Works which form the subject of this invitation to tender shall be financed as per the programmed budget head of the 2020 Public Investment Budget (PIE 2020- MINEPIA) of the Republic of Cameroon as specified in the table below:-

Lot	Ministry	Project Owner	Works	Provisional Amount	Vote of charge N°	> Expenditure authorization N°
1	MINEPIA	Mayor NWA Council	Construction of a Honey Collection Center At Sabongari Market	30 000 000 FCFA	5431 40612 641652 226 951	1V04659

7. Consultation du Dossier

The Tender documents may be consulted immediately after publication of this invitation to tender from the Services of the Contracting Authority (Service in charge of the award of contracts) during working hours at the NWA council premises.

8. Acquisition du Dossier

The Tender documents shall be obtained immediately after publication of this invitation to tender from the Services of the Contracting Authority during working hours at the NWA Council office. The document shall be obtained upon presentation of a Treasury receipt showing the payment of a non-refundable sum of Sixty thousand (60 000) francs CFA from NWA council treasury

9. Remises des offres

Each bid written in English or French shall be signed by the bidder or by a duly authorized Representative and presented in seven (07) copies that is one (01) original and six (06) copies labelled as such. These shall be submitted in one sealed external envelope containing three (3) envelopes, that is, Envelope A: Administrative Documents, Envelope B: Technical documents and Envelope C: Financial documents. It shall reach the NWA council in the service in charge of contract award not later than **20 august 2020 At 10am local time**. The sealed external envelope shall be free of all identification marks, failing which it shall be rejected. The sealed external envelope addressed to the Contracting Authority shall bear the following inscriptions:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
 N° 06/ON1T/MINEPIA/NWR/DMD/NCITB/2020 OF 24TH JULY 2020 FOR THE CONSTRUCTION
 OF A HONEY COLLECTION CENTER AT SABONGARI MARKET IN NWA SUB DIVISION,
 DONGA MANTUNG DIVISION NORTH WEST REGION**

(To be opened only during the bids opening session of the Tenders Board)

10. Delai de Livraison

The maximum execution duration provided for by the Project Owner for the execution of the works subject of this tender shall be 120 calendar days (4 months) with effect from date of notification of the Service Order to start execution.

11. Cautionnement Provisoire

Each bidder shall enclose in his administrative documents a bid bond issued directly in the bidder's name by a first rate bank approved by the Ministry in charge of Finance and that shall respect the model in this tender file featuring on the list in document 12 of the tender file and valid for ninety (90) days beyond the original date of the validity of the offers.

Lot	Work	Locality	Estimated Cost	Bid Bond	Tender Fee
1	Construction of a Honey Collection Center At Sabongari Market,,	Sabongari, in NWA Sub Division, DONGA MANTUNG Division, North West Region	30 000 000 FCFA	600 000 FCFA	60 000 FCFA

12. Recevabilité des Offres

Under risk of being rejected, administrative documents must be produced in originals or true copies certified by the issuing services of the required administrative documents (Examples: Taxation Officials, Bank Officials, etc.) or by Administrative Authorities as the case may be (Example: SDO, DO etc) and must imperatively be produced in accordance with the Special Tender Regulations. They must obligatorily not be older than three (03) months or must not be produced after the submission of the tender file. Double certification shall not be accepted. Any bid that shall not be in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared null and void, especially bids containing a bid bond not issued directly in the bidder's name by a first rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.

The bid bond which shall only be released by the Contracting Authority shall be released for unsuccessful bidders not later than thirty (30) days after the period of bid validity. For the successful bidder to whom the contract will be awarded, the bid bond shall be returned to the contractor by the Contracting Authority once the final bond has been provided.

Bidders shall remain committed to their offers for a period of ninety (90) days from the last date for the submission of tenders, that is, the tenders shall be valid for 90 (ninety) days with effect from their submission deadline.

NB: The contractor shall, present the originals of the respective certified documents for strict verification of their authenticity during site installation.

13. Ouverture des Plis

Bids shall be opened by the NWA council Tenders Board in a single phase on the 20 AUGUST 2020 at 11:00 am local time in the conference hall of the NWA council premises. Only bidders or their authorized representatives having a perfect knowledge of the file may attend the bid opening session. Note should be taken that in case of any ambiguities or differences during opening, only the original shall be considered authentic, that is, any bid which shall not comply with the requirements of the tender file shall be rejected.

14. Critères d'évaluation

EVALUATION CRITERIA: Tender conformity shall be evaluated as per the following:

A) Eliminary Criteria. Offers (bids) submitted after the deadline or time limit;

Bids submitted in unsealed external envelopes.

- External envelopes with identification marks or inscriptions,
- Absence of a document in the administrative file, an unable to submit within 48hrs if requested by board.
- Administrative documents more than 3 months old;
- Absence of original or properly certified administrative document or documents certified more than one time,
- False declaration or forged documents ; Absence of bid bond or bid bond not issued directly in bidder's name by a first rate bank approved by the Ministry in charge of Finance

NB: Bid bond for a group of enterprises must bear the name of mandated enterprise with the names of the other enterprises mentioned as well Execution period longer than prescribed in the Tender file Technical

evaluation mark less than 80% (non-respect of 80% of the essential criteria); Absence of quantified unit price (omission of a unit price in the financial bid).

B) Essential Criteria They are primordial or key modalities in the judgment of the technical and financial capacity of candidates to execute the tasks forming the subject of the invitation to tender. They were determined in relation to the nature and content of the tasks to be executed. Hence in the evaluation of:-

(i) Technical documents, it shall be the binary method (YES or NO) based on the following distribution of points;

CRITERIA	POINTS
GENERAL PRESENTATION OF THE BIDS	6
EXPERIENCE OF THE COMPANY	9
QUALITY OF PERSONNEL AND MANAGEMENT OF THE COMPANY	9
TECHNICAL EQUIPMENT	5
METHODOLOGY FOR THE EXECUTION OF WORKS	11
TOTAL	40

NB:

-Any Bid that shall not obtain 80% evaluation in the technical documents shall simply be rejected.

-Details of these main qualification criteria are specified in the evaluation grid found in the Special Tender Regulations (RPAO).

(ii) Financial Offer, it shall consist of going through the bill of quantities in reference to the unit price schedule and the sub detail of unit prices.

15. Attribution

The contract shall be awarded to the lowest bidder who must have fulfilled the administrative, technical and financial requirements.

16. Durée Validité des Offres

Bidders shall remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders (offers).

17. Renseignements Complémentaires

Additional information may be obtained during working hours from the Service for the Awards of contracts at NWA council. **18)**

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER:

The Contracting Authority may at any time, amend £is invitation to tender. Delays caused by such amendments shall also be considered in the period given to bidders to submit their bids.

The Contracting Authority may at any time, amend this invitation to tender. He shall publish the amendments and communicate same to companies that bought the tenders file. Delays caused by such

amendments shall also be considered in the period given to bidders to submit their bids

BAMENDA le 24 Juillet 2020

Le MAYOR

NGONFE LOMA David Moloh

CENTRE NATIONAL D'EDUCATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE OUVERT N° 001/AONO/CNE//CIPM
-MINRESI/2020 DU 12 AOÛT 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES DU BATIMENT DU CENTRE NATIONAL D'EDUCATION**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 19 259 04 730023 221011

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Chef du Centre National d'Education (**CNE**) lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation des installations électriques du bâtiment du CNE.

2. Consistance des prestations

L'organisation et le déroulement des travaux comprennent :

- Travaux de rénovation;
- Travaux de maintenance

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est d'un montant de onze millions huit cent soixante-quatorze mille (11 874 000) Francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres se feront en un lot

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Sociétés et Entreprises de droit Camerounais, exerçant dans le domaine.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du CNE de l'exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire **54 19 259 04 730023 221011**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Chef de service administratif et financier du Centre National d'Education(CNE), bureau n°26 téléphone 675 736545 /69909 4615 ou à la Direction des Affaires Générales du MINRESI, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, BP 1457, téléphone 222 23 24 42, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics du MINRESI, au plus tard le 10 Septembre 2020 à **14** heures et devra porter la mention :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE OUVERT °N°001/AONO/CNE//CIPM
-MINRESI/2020 DU 12 août 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES DU BATIMENT DU CENTRE NATIONAL D'EDUCATION».
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de deux (02) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) FCFA** ;
Caution établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 10 Septembre 2020 à **15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation dans la salle de réunion sise du bâtiment annexe n°2 du MINRESI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

- a) Absence de caution de soumission ;
- b) Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) N'avoir pas rempli au moins 80% des sous-critères essentiels ;
- e) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des plis.

2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de la notation binaire (OUI/NON) des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation de l'offre;Références de l'entreprise;
- Organisation et méthodologie ;
- Personnel ;
- Matériel du chantier à mobiliser
- Preuves d'acceptation de la lettre-commande;
- Capacité de financement

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise de ces dernières.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef de service administratif et financier du Centre National d'Education(CNE), bureau n°26 téléphone 675 736545 /69909 4615 ou à la Direction des Affaires Générales du MINRESI, Service des Marchés Publics (bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

Dénonciation et corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 12 Aout 2020

Le CHEF DE CENTRE

MFORTEH STEPHEN AMBE

COMMUNE DE BIPINDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°006/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT
DEFINITIF SUR LA RIVIERE NDJEL NKOLLO DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE
(R1015). D'UNE PORTES DE 6 ML.**

FINANCEMENT
FONDS MONDIAL (NFM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du budget 2020 d'entretien des Ouvrages d'art, le Maire de la Commune de 131PINDI, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la construction d'un pont définitif sur la rivière Ndjel nkollo de la section de route en terre memel-moungue (R1015), d'une portée de 6 ML. 2

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment : Installation de chantier-Nettoyage du site ;

- Etudes géotechniques et d'exécution
- Démolition de l'ouvrage existant en bois
- Travaux de terrassements (fouilles pour culées et pile centrale de hauteur >3 m) et remblai des fouilles ;
- Culée en maçonnerie de moellon I-I>=3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre;
- Tablier de ponts définitif 6 ML en béton armé dosé à 400Kg/m3 y compris toutes dispositions de mise en oeuvre ;
- Remblai d'accès contigu aux ouvrages ;
- Fourniture et pose de garde-corps mixtes (Poteaux en béton armé et corps en tubes d'acier) ; Perrés maçonnées pour protection des talus à proximité des culées ;
- Balises en béton armé
- Déviation pour maintien de la circulation ;
- Fourniture et pose panneaux de signalisation

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de l'Etat (Fonds routier) de l'exercice 2020 du Ministère des Travaux Publics d'un montant de 21 600 000 FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

5. Financement

FINANCEMENT : BUDGET DE L'ETAT (FONDS ROUTIER) DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS (EXERCICE 2020)

6. Consultation du Dossier

ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de la commune de BIPINDI.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi B.P : 20 Bipindi Tel : 655 74 94 58 / 675 03 58 82 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 36 000 (Trente Six Mille) f rancs CFA payable à la recette municipale de la Commune de Bipindi.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en

anglais en sept (07) exemplaires (1 original 6 et copies marqués comme tels) devra parvenir au au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi, **au plus tard le 19/08/2020 à 13 heures précises.** heure locale et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 du 28/07/2020 pour la construction d'un pont définitif sur la rivière Ndjel nkollo de la section de route en terre memel mougue (R1015), d'une portée de 6 ml, en procédure d'urgence.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de douze (12) mois.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des pièces techniques et financières **aura lieu le 18/08/2020 à 14 heures**, heure locale, par la Commission interne de Passation des Marchés dans la salle des conférences de la Mairie de La Commune de BIPINDI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

11. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires :

Dossier administratif incomplet ou non? conforme

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Dossier technique incomplet ;

Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires ayant des quantités ;

Pièce légalisée par des autorités non-habilitées ;

Pièce dont la date de légalisation est supérieure à 03 (trois) mois.

Principaux critères de qualification :

- Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
- Le chiffre d'affaire > 12 000 000 FCLA oui/Non ;
- L'accès à une ligne de crédit (capacité d'auto financement) ou autres ressources financières > 10 000 000 FCFA oui/non ;
- Les références de l'Entrepreneur justifiant de la réalisation d'au moins deux projets routiers, d'ouvrage d'ait ou de bâtiment d'un coût > 12 000 000 dans les trois (03) dernières années (2017, 2018,2019 (extraits contrats page de garde et dernière, PV de réception) oui/non ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels : liste et pièces justifiant la propriété ou contrat de location (cartes grises et factures) oui/non ;
- L'expérience du personnel d'encadrement C.V et copie du diplôme certifié oui/non;
- Le non respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

12. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Délégué Départemental des Travaux Publics de l'Océan (Service Technique B.P : 21 Kribi, Tel : 233 46 11 36/ 22 33 11 05

EBOLOWA le 28 Juillet 2020

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 07 AOUT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DEVANT REALISER L'AUDIT DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert aux cabinets ayant la capacité technique et financière leur permettant de réaliser l'audit du système d'information comptable et financier du Crédit Foncier du Cameroun.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter par le Cabinet d'Audit portent sur les missions ci-dessous :

- L'audit organisationnel du système comptable et financier du CFC ;
- L'audit technique des systèmes de traitements automatiques des données du CFC ;
- L'audit du système comptable et financier du CFC.

Les détails sont donnés dans les termes de référence ci-joints.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel de cette prestation est de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont organisées en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises spécialisées dans le domaine, ayant leurs sièges sociaux au Cameroun à l'exclusion de celles :

- Se trouvant sous le coup de la suspension suite à la résiliation d'un marché ;
- Qui ne sont pas juridiquement et financièrement autonomes, qui ne sont pas administrées selon les règles de droit commercial.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offre National Ouvert sont financés par le budget d'investissement du Crédit Foncier du Cameroun, Exercice 2020, ligne budgétaire « Charges et valeurs immobilisées ».

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, auprès de la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés sis au 2^{ème} étage, de l'immeuble siège du Crédit Foncier de Cameroun, porte 202 Tél. : 2 22 23 52 16/ 222 23 52 27, Fax : 222 23 52 21.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dès publication du présent avis, auprès de la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés sis au 2^{ème} étage, de l'immeuble siège du Crédit Foncier de Cameroun, porte 202 Tél. : 2 22 23 52 16/ 222 23 52 27, Fax : 222 23 52 21. Contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 75 000 (soixante-quinze mille) F CFA, sur le compte intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre dont un original et six copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales/ Sous-direction du patrimoine et des archives, Service des Marchés, sis au 2^{ème} étage, porte 202, Tél : 222 23 02 31, au plus tard le 08 septembre 2020. à 11h et devra porter la mention

« APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 12 /AONO/CIPM/CFC/2020 DU 07 AOUT 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DEVANT REALISER L'AUDIT DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai prévu pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de six (06) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumission doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de un million six cent mille (1 600 000) F CFA établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Elle sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, le même jour que la date limite de dépôt, le 08 septembre 2020, à 12 heures précises pour les offres administratives et techniques, par la Commission Interne de Passation Des Marchés du Crédit Foncier du Cameroun siégeant dans la salle de réunion du 5^{ème} étage de l'immeuble siège du CFC, porte 502, et ultérieurement pour les offres financières concernant les offres qualifiées techniquement.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Critères d'évaluation

1.1. Critères éliminatoire

N°	DÉSIGNATION DES CRITÈRES	OUI	NON
1	Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission dans un délai de 48 heures suivant ouverture des offres		
2	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres		
3	Fausses déclarations ou pièces falsifiées		
4	Chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années dans les audits inférieur à 150 000 000 FCFA		
5	Absence d'agrément du Cabinet pour l'exercice de la Fonction d'Expertise Comptable		
6	Absence d'un Expert-comptable dans la liste des experts à mobiliser disposant d'un diplôme d'expertise comptable reconnu et inscrit à l'ONECCA		
7	Absence de certification ACFE (Association of Certified Fraud Examiners) ou équivalent pour le spécialiste en fraude		
8	Absence de Certification en audit des systèmes d'information pour l'Auditeur informatique		
9	Défaut de renseignement dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié		

10	Note obtenue inférieure sur critères essentiels à 80/100		
-----------	----------------------------------------------------------	--	--

1.2.Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

N°	DÉSIGNATION DES CRITÈRES	POINTS
1	Présentation générale de l'offre	05
2	Pertinence et cohérence de la note méthodologique et organisation de la mission	13
3	Références de l'entreprise	25
4	Qualification et expérience du personnel ressource	57
	Total	100

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire pour lequel le dossier administratif sera complet et à jour, l'offre technique jugée conforme et dont l'offre financière sera jugée la mieux-disante sur le plan technico-financier, c'est à dire qui aura obtenu la note globale la plus élevée résultant de la formule ci-après :

Note Globale $Ng0.80 Nt + 0.2Nf$

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Des informations complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenues aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés, sis au 2^{ème} étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun.

YAOUNDE le 7 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MISSI Jean Paul



FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026 /AONO/FEICOM/CIPM/ 2020/ DU 12 AOUT 2020 EN
PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES MOBILIERS DANS LES
AGENCES RÉGIONALES FEICOM DU SUD ET DU SUD-OUEST**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)
IMPUTATION
22-21-00

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'offres National Ouvert, en vue de la fourniture et l'installation des mobiliers de bureau dans les Agences Régionales FEICOM du Sud et du Sud-ouest.

Les caractéristiques techniques desdits équipements sont spécifiées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Marché consiste en la fabrication, la fourniture, le transport et l'installation sous l'entière responsabilité du cocontractant, fauteuils de bureau, salle de conférence, fauteuils de réception, armoires de rangement, chaise de travail, classeurs, bureaux.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de cent quinze millions (**115 000 000**) francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine de l'ameublement, de la menuiserie, pouvant justifier d'une expérience minimale, sans discontinuité de dix (10) ans.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2020, sur la ligne budgétaire n° 22-21-00 : « matériel et mobilier de bureau ».

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité plus précisément au Service des Marchés et Approvisionnements, sise au siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP./P.O Box 718 Yaoundé, Rue 4.565, MIMBOMAN YDE 4^{ème}, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217 ; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements), sise au siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.565, MIMBOMAN YDE 4^{ème} Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de cent cinq mille (105 000) francs CFA non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM (Service des Marchés et Approvisionnements), sise à Mimboman, à la Direction Générale du FEICOM, Rue 4.565, Porte 11, Poste 217 au plus tard le **07 SEPTEMBRE 2020**. à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°026/AONO/FEICOM/CIPM/2020 du 12 AOÛT 2020

Pour la fourniture et l'installation des mobiliers de bureau dans les Agences Régionales FEICOM du Sud et du Sud-ouest

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet du présent Appel d'Offres est fixé à 30 jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du Marché.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et délivrée par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance de 1^{er} ordre, agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de deux millions trois cent mille (2 300 000) francs CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquittée à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Général de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu **le 07 Septembre 2020 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité, sise à la Direction générale du FEICOM, BP 718, Rue 4.565, ydé 4^{ème}.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

1. Dossier administratif demeuré incomplet 48 heures après l'ouverture des offres ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Non-respect d'une spécification technique ;
4. Absence de la mention de l'activité « exploitation d'une menuiserie, exposition et vente de tous produits dérivés du Bois sur le registre de commerce ;
5. Absence de caution de soumission ;
6. Absence du certificat de garantie d'au moins 01 (un) an ;
7. Non-conformité du modèle de soumission,
8. Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.

B. Critères essentiels :

1. Présentation générale de l'offre ;
2. Références dans les fournitures similaires
3. Chiffre d'affaires supérieur à 750 millions par an au cours des cinq dernières années ;
4. Service après-vente ;
5. Prospectus et fiche technique comportant les caractéristiques techniques de la fourniture ;
6. Méthodologie d'exécution de la livraison.

Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 80% de « **OUI** » ne verra pas son offre financière examinée.

14. Attribution

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requis et dont l'offre financière évaluée, est la moins disante, ledit soumissionnaire ayant préalablement obtenu une note technique égale ou supérieure à 80 % de « oui ».

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM :

Tél : (237) 222 23 51 64, Poste 217, Porte 11 ;
BP : 718 YAOUNDE, FEICOM, Rue 4.565 MIMBOMAN YDE 4^{ème} ;
Fax : (237) 222 23 17 59.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro vert suivant : 1517 »

YAOUNDE le 12 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

COMMUNE DE BIPINDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CIPM/C. BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE NGOM DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE (R1015), D'UNE PORTEE DE 15 ML.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du budget 2020 d'entretien des Ouvrages d'art, le Maire de la Commune de BIPINDI, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la construction d'un pont définitif sur la rivière NGOM de la section de route en terre inemel-moungue (R1015), d'une portée de 15 ml.

2. Consistance des prestations

- Les travaux comprennent notamment : Installation de chantier-Nettoyage du site ; › Etudes géotechniques et d'exécution ;
- Démolition de l'ouvrage existant en bois
- Travaux de terrassements (fouilles pour culées et pile centrale de hauteur >3 m) et remblai des fouilles ;
- Culée en maçonnerie de moellon H>=3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre;
- Pile en maçonnerie de moellon H>=3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre
- Fourniture et pose de poutre IPE 300 ;
- Tablier de ponts définitif 15 ML en béton armé dosé à 400Kg/m3 y compris toutes dispositions de mise en oeuvre ; fr Remblai d'accès contigu aux ouvrages ;
- Fourniture et pose de garde-corps mixtes (Poteaux en béton armé et corps en tubes d'acier) ;
- Perrés maçonnées pour protection des talus à proximité des culées ;
- Balises en béton armé ;
- Déviation pour maintien de la circulation ;
- Fourniture et pose panneaux de signalisation

3. Cout Prévisionnel

pour un montant de 40 500 000

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de l'Etat (Fonds routier) de l'exercice 2020 du Ministère des Travaux Publics pour un montant de 40 500 000

6. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de la commune de BIPINDI.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi B.P : 20 Bipindi Tel : 655 74 94 58 / 675 03 38 82 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **40 000 (Quarante Mille) francs CFA** payable à la recette municipale de la Commune de Bipindi.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original et 6 copies marqués comme tels) devra parvenir au au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi_ **au plus tard le 19/08/2020 à 13 heures précises** . heure locale et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°008/A0NO/CIPWC.BIPINDI/2020 du 28/07/2020 pour la construction d'un pont définitif sur la rivière Ngom de la section de route en terre memel-nwungue (R1015), d'une portée de 15 Ml, en procédure d'urgence.

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de douze (12) mois.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre a ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce N° 12 du DAO d'un montant de 810 000 (Huit Cent Dix Mille.) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-dela

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des pièces techniques et financières **aura lieu le 19/08/2020 à 14 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des conférences de la Mairie de La Commune de BIPINDI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou non-conforme
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Dossier technique incomplet ;
- Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires

Principaux critères de qualification :

- Le chiffre d'affaire > 24 000 000 FCT, A. oui/Non ;
- L'accès à une ligne de crédit (capacité l'auto financement) ou autres ressources Financières > 21 000 000 FCFA oui/non,
- Les références de l'Entrepreneur justifiant la réalisation d'au moins deux projets routiers. l'ouvrage d'art ou de bâtiment d'un coût > 30 000 000 dans les trois (03) dernières années (2017,2018,2019 extraits contrats page de garde et dernière, PV de réception) oui/non
- La disponibilité du matériel et des > équipements essentiels : liste et pièces justifiant la propriété ou contrat de location (cartes grises et factures) oui/non
- L'expérience du personnel d'encadrement C.V et copie du diplôme certifié oui/non;
- Le non respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Délégué Départemental des Travaux Publics de l'Océan (Service Technique) B.P : 21 Kribi, Tel : 233 46 11 36/ 22 33 11 05

EBOLOWA le 28 Juillet 2020

Le ADMINISTRATEUR

NOMO ONGUENE Antony

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°07/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 11 AOUT 2020 POUR L'INFRASTRUCTURE TIC MATERIELLE DE
L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC),
EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
235 100

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du renforcement des capacités de son Système d'Information, le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), lance, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour l'**infrastructure TIC matérielle de l'ANTIC, exercice 2020**. Notamment, l'acquisition, la mise en service, la configuration et l'entretien pendant la période de garantie de ladite infrastructure.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent :

- La fourniture des équipements suivants :

N°	
1.	Réseaux
1.	Baie de serveurs
1.	Onduleurs
1.	Détecteurs de fumée
1.	PBX
1.	Processeurs
1.	Téléphones
1.	Passerelles

N°	
1.	Contrô
1.	Station
1.	Téléph
1.	Carte c
1.	Carte c
1.	Carte p
1.	Carte p
1.	Carte c

- L'installation et la configuration des équipements fournis ;
- L'entretien pendant la période de garantie des équipements livrés ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de TTC **54 030 209** (cinquante-quatre millions trente mille deux cent neuf) FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de l'ANTIC, exercice 2020 ; Imputation : 235 100.

6. Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante mille francs (60 000 F) CFA** payables aux heures ouvrables dans le compte BICEC « Compte Spécial : CAS-ARMP ». Ce reçu devra identifier le prestataire désirant participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre est rédigée en français et en anglais.

L'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telle, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68, au plus tard le 04 Septembre 2020 à 13 heures et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 07/AONO/PU/ANTIC/CIPM/2020 DU 11 août 2020 POUR L'INFRASTRUCTURE TIC MATERIELLE A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2020 ».
EXERCICE 2020, BUDGET ANTIC, IMPUTATION : 235 100
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la présente fourniture est de soixante-quinze (75) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances ou une compagnie d'assurance et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de 1 000 000 (un million) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps le 04 septembre 2020 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), siégeant dans la salle de conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) de l'ANTIC, sise au lieu-dit Poste centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Non-respect de 100% des critères majeurs et 70% des critères essentiels ;
- Absence de l'attestation d'une capacité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréée par le Ministère des Finances par laquelle la banque s'engage à mettre à la disposition de son client, la somme de 20 000 000 (vingt millions) FCFA ;
- Absence d'une caution de soumission d'un montant de 1 000 000 (un million) F CFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances.;
- Non régularisation d'une pièce administrative dans les délais fixés par la CIPM après dépouillement ;

- Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné de marchés au cours des trois (03) dernières années mais aussi qu'il ne figure pas dans la liste des entreprises défailtantes annuellement établies par le MINMAP.

1. Critères majeurs

Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture :

Equipement	Caractéristiques
Réseau de stockage (SAN)	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité - Type de disque dur - Interface hôte - Taux de transfert - Deduplication
Baie de brassage	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension - Capacité - Accessoire
Onduleur	<ul style="list-style-type: none"> - Interface hôte - Puissance - Type de batterie - Technologie - Alimentation
Détecteurs de fumée	<ul style="list-style-type: none"> - Portée - Carte d'extension installée - Sensibilité - Résistance à l'humidité
Configuration d'un système VoIP avec la Technologie DECT	

Equipement	Caractéristiques
<p align="center">PBX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Portée - Technologie DECT - Nombre d'abonnés analogiques - Nombre d'abonnés numériques - Nombre d'abonnés IP - Nombre d'abonnés - Nombre de satellites - Nombre de station de base
Equipements compatibles avec la technologie DECT	
<p align="center">Téléphone filaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mains-libres - Protocole supporté - Ecran - Interface de connexion
<p align="center">Station de base IP PRO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Technologie de la Borne Satellite IP - Nombre d'appels simultanés possibles - Compatibilité
<p align="center">Contrôleur de station IP Pro</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de bornes - Type d'antenne - Compatibilité - Type d'alimentation - Nombre d'utilisateurs par compte

Equipement		Caractéristiques	
Téléphone fixe sans fil		- Mains-libres - Protocole supporté - Ecran - Interface de connexion - Compatibilité	
Pro Combiné sans fil		- Type de produit - Ecran - Interface de connexion - Compatibilité	
Passerelle GSM		- Capacité - Configuration - Compatibilité PABX	
Carte de gestion des accès analogiques		- Nombre d'abonnés	
c. Critères essentiels			
N°	Désignation		Sous-critères
	Carte de gestion téléphone DECT	- Nombre de téléphones DECT	
1.	Présentation générale de l'offre	- Portée	02
2.	Référence du soumissionnaire dans le domaine similaire		01
3.	Carte pour serveur vocal	Qualifications et Expérience du personnel - Standard automatique	02
4.	Garantie et service après-vente	- Messagerie vocale	02
5.	Organisation et méthodologie d'exécution des prestations		01
6.	La surface financière	- Nombre de services	01
7.	Carte pour abonnés IP	- Nombre d'abonnés	
	CCAP et ST paraphés, signés, datés et cachetés par l'entreprise avec la mention « lu et approuvé »		02
	Carte de gestion des lignes groupées	- Nombre de lignes groupées	

NB. - Pour les caractéristiques techniques satisfaisantes, les fiches techniques et les prospectus des appareils produits par le fabricant seuls feront foi.

Le candidat doit satisfaire 100% des critères majeurs et 70% des critères essentiels pour être admis à l'analyse financière de son offre.

14. Attribution

Le Directeur Général de l'ANTIC, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68.

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 et la CONAC au (+237) 222 20 37 32/ 222 20 37 30/ 658 26 26 82.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EBOT EBOT ENOW

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0000027/AONO/MINEE/CIPM/2020 DU 05 AOÛT 2020
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN POUR ASSURER LA PROPRETE DU BATIMENT
ABRITANT L'UNITE OPERATIONNELLE DE LA CELLULE D'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU
PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT

BUDGET AUTONOME (BA) , BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

IMPUTATION

54 32 421 02 4410104 2319

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget du MINEE 2020 inscrits en fonds de contrepartie du Projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak, le Ministre de l'Eau et de l'Energie lance un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'une société d'entretien pour assurer la propreté du bâtiment abritant l'Unité Opérationnelle de la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage du Projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak (en procédure d'urgence).

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres consistent à veiller à la propreté permanente du bâtiment abritant l'Unité Opérationnelle de la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage du Projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak. Il s'agit, à travers des agents d'entretien qui seront mobilisés à cet effet, de procéder :

- Au nettoyage des bureaux (sols, moquettes, vitres, classeurs de rangement, outils informatiques, téléviseurs, réfrigérateurs, fauteuils) ;
- Au nettoyage des couloirs et halls ;
- Au nettoyage des toilettes ;
- Du coin repas, des ustensiles et couverts éventuels ;
- Au nettoyage et embellissement de la cour ;
- Au désherbage des alentours et ramassage des ordures ;
- Au nettoyage des espaces devant servir de cadre aux cérémonies éventuelles organisées par l'Unité Opérationnelle du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Bini à Warak ;
- A la mise en dépôt régulière dans un bac au point de dépôt approprié des déchets issus du nettoyage.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation, objet du présent Appel d'Offres s'élève à **dix millions de Francs CFA Toutes Taxes Comprises (10 000 000 F CFA TTC)**.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres se feront en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de chance, à toutes les sociétés installées au Cameroun, exerçant dans le domaine de l'hygiène et l'entretien des locaux. La participation des entreprises en sous-traitance n'est pas admise.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par les fonds de contrepartie du Projet d'aménagement hydroélectrique de Bini à Warak inscrits dans le Budget du MINEE au titre de l'exercice 2020, Imputation : 54 32 421 02 4410104 2319.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie 3^{ème} étage de la tour Immeuble Ministériel N°1 porte N°03T12 ; BP : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Energie, 3^{ème} étage de la tour Immeuble Ministériel N°1 porte N° 03T12 BP : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public au titre d'achat du dossier, d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Eau et de l'Energie (Service des Marchés-Bureau des Appels d'Offres, Porte N°03T12, B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13) sise au 3^{ème} étage de l'immeuble Ministériel N°1, au plus tard le **1er Septembre 2020 à 14 heures, heure locale** et devra porter la mention

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000027 /AONO/MINEE/CIPM/2020 DU 05 Août 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE D'ENTRETIEN POUR ASSURER LA PROPRETE DU BATIMENT ABRITANT L'UNITE OPERATIONNELLE DE LA CELLULE D'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BINI A WARAK (EN PROCEDURE D'URGENCE)** »
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'ouvrage pour les prestations, objet du présent Appel d'Offres est de **douze (12) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N°12 du DAO et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, d'un montant de deux cent mille (200 000) F CFA.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 1^{er} Septembre 2020 à 15 heures dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie sise au 2^{ème} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale du MINEE pour le Centre, quartier Omnisport, Rue Foé.

*Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants **dûment mandatés** et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.*

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de (48h) ;
- Absence de la déclaration de non abandon des prestations antérieures au cours des trois (03) dernières années ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;



- Omission d'un Prix Unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Note technique inférieure à 3/4 des critères essentiels.

Critères essentiels

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). Seules les soumissions qui auront obtenu une note technique supérieure ou égale à 3/4 de oui seront admises à l'analyse financière.

N°	Désignations	Mode binaire	
		Oui	Non
1	Situation financière du soumissionnaire		
2	Equipes d'intervention		
3	Equipements (joindre justificatifs de propriété ou preuves d'acquisition)		
4	Expérience du Soumissionnaire		

15. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et aura été évaluée **la moins-disante**.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la Tour Immeuble Ministériel N°1 du Ministère de l'Eau et de l'Energie B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13.

YAOUNDE le 5 Aout 2020

Le MINISTRE

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

MISSION DE DÉVELOPPEMENT DU NORD OUEST

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N003/AONR/MIDENO/MITB/B/13/84/2020 DU 28 JUILLET 2020 DIVISE EN DEUX LOTS COMME SUIVANT : LOT 1: POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR MOBILISER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER 5000 MANAGERS DANS LES TROIS COMMUNAUTES DU DEPARTEMENT DE LA MEZAM DIVISION SUR LA GESTION APPROPRIEES DES DECHETS SOLIDES DES MENACESLOT 2 :POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR FOURNIR UNSOUTIEN MATERIEL A 500 MENAGES POUR FACILITER LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans LE cadre du programme / budget d'investissement 2020 de la North West Development Authority (MIDENO), le Directeur Général de ladite structure lance un appel d'offres national restreint pour LE RECRUTEMENT D'UNE-ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR MOBILISER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER 5000 MANAGERS DANS LES TROIS COMMUNAUTES DU DEPARTEMENT DE MEZAM DIVISION SUR LA GESTION APPROPRIEE DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES ETLE RECRUTEMENT D'UN CABINET CONSULTATIF POUR FOURNIR UN SUPPORT MATERIEL A 500 MENACES POUR FACILITER LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES

2. Consistance des prestations

Les services concernés par le present appel d'offres comprennent:

Lot1:

- Au moins 5000 brochures sur la gestion des ddchets solides managers imprimées et distribuées
- Meilleure compréhension des principes et concepts de la gestion des dtchets solides ménagers
- 5000 ménages ont été rappelé sur la situation de gestion des dtchets de leur quartier
- L'état d'esprit de 5000 ménages à changer et une attitude positive encouragee envers la gestion des déchets managers
- 1000 menages identifiés et formés au compostage
- La quantité de déchets contaminés réduite et l'hygiene et l'assainissement de la ville de Bamenda améliorée

Lot 2:

5 000 menages formés à la gestion des déchets solides ménagers reçoivent du matériel pour faciliter le compostage.

3. Cout Prévisionnel

le cout prévisionnel prévisionnel après études antérieures est de: **lot 1** vingt million (**20 000 000**) fca et **lot 2** quinze million (**15 000 000**)

4. Allotissement

les prestations sont réparties en deux lots comme suit:

LOT 1: POUR LE RECRUTEMEOT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR MOBILISER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER 5000 MANAGES DANS LES TROIS COMMUNAUTES DU DEPARTEMENT DE LA MEZAM DIVISION SUR LA GESTION APPROPRIEES DES DECHETS SOLIDES DES MENACES

LOT 2 :POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR FOURNIR UN SOUTIEN MATERIEL A 500 MENAGES POUR FACILITER LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES

5. Participation et origine

Laparticipation a cet appel d'offres esttrtservte aux entreprises préselectionnées suivantes:

SEED, PO Box 5168 Nwen Bamenda, Tel +237 676 1 84 93

CEFEMAC, POBox 5168 Bamenda, Tel +237 677 839 447

SIBADEF, POBox 677 Mankon Bamenda, Tel +237 673 48 81 91

6. Financement

Les travaux d'objet du present Appel d'Offres sent finances par le BIP-MINADER 2020

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut etre consulte aux heures ouvrables de lundi a vendredi de 8h a 16h au Siege Social de la MIDENO, Secretariat du Directeur General. Sltue a Ayaba Street. B.P. 442, Bamehda: Email: midenobda@yahoo.com: Tel 237 233 331 681 des publications du present avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier pèut être obtenu au Siege Social de la MIDENO, Secretariat du Directeur General. Situé à Ayaba Street. B.P. 442, Bamenda: Email: midenobda@vahoo.com: Tel 237 233 331-66Tdes:p.ublications du present avis, centre presentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante trois Mille cinq cent (53,500) francs CFA**, ou l'equivalent, payable dans une Agence BiCEC au Compte-Special -CAS ARMP No. 06845 97568660001- 28. La quittance doit identifier le payeur comme représentant de l'entreprise ou groupement desireux de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre redigee en franpais ou en anglais en Sept (7) exemplaires dont l'original et (6) copies marquées comme tels, devra parvenir au Siege Social de la MIDENO, Secretariat du Directeur General de la MIDENO; situé à Ayaba Street, B.P. 442, Bamenda; Email: midenobda@yahoo.com: Tel: 237 233 336 378, au plus tard le **26 Aout 2020 à 10h** precise et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N003/AONR/MIDENO/MITB/B/13/84/2020 DU 28 JUILLET 2020 DIVISE EN DEUX LOTS COMME SUIVANT :

LOT 1: POUR LE RECRUTEMEOT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR MOBILISER, SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER 5000 MANAGES DANS LES TROIS COMMUNAUTES DU DEPARTEMENT DE LA MEZAM DIVISION SUR LA GESTION APPROPRIEES DES DECHETS SOLIDES DES MENACES

LOT 2 :POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE DE CONSULTATION POUR FOURNIR UN SOUTIEN MATERIEL A 500 MENAGES POUR FACILITER LA GESTION DES DECHETS SOLIDES DES MENAGES

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximal prévu par le maître d'ouvrage sera de **Quatre (4) mois** pour **lot 1** et de **Deux (2) mois** pour **Lot 2** à compter de la date de notification de l'ordre de service pur commencer l'exécution.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **Cinq Cent Mille (500,000) fca pour lot 1** et Lot Deux et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative" (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre, non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture sera faite en DEUX phases. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **26 Aout 2020 à 11h** précisée par la Commission interne de Passation des Marchés dans la salle de conférence de la Mission de Développement du Nord-Ouest (MIDENO) sise au Siège Social située à Ayaba Street, en face H/lansfield Plaza Hotel. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

Les Offres seront évaluées selon les principaux critères suivants:

A. Critères Éliminatoires

- Les Offres incomplètes
- Absence ou insuffisance de la caution de soumission en date et en montant -Soumission en retard
- Les documents frauduleux ou falsifiés
- Association directe ou indirecte à la conception, préparation des spécifications techniques et autres documents concernant cet Avis d'Appel d'Offres
- Absence d'une pièce Administrative
- Délai d'exécution supérieur à celui requis: Quatre mois pour Lot 1 et Deux mois pour Lot 2
- Présence d'informations financières dans l'offre technique

B. Critères essentiels

- 1- Expériences des consultants pertinents au service : 30 points
- 2- Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux termes de référence : 30 points
- 3- Qualifications et compétences des personnels clés pour le service : 40 points

Pour un total de 100 points

15. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables de lundi à vendredi de 8h à 15h au Siège Social de la MIDENO, Secretariat du Directeur Général, situé à AYABA Street, B.P. 442, Bamenda, Email: mldenobda@yahoo.com: Tel: 237 233 331 661

BAMENDA le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANYE MATOYAH Cletus

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

CONSULTATION N° 001/DC/CUG/CIPM/AG/2020 DU 22 AVRIL 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'NE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SURVEILLANCE DES BATIMENTS ET IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE URBAINESDE GAROUA POUR L'ANNEE 2020

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Consultation N° 001/DC/CUG/CIPM/AG/2020 du 22 AVRIL 2020 relative au recrutement d'une société de gardiennage des bâtiments et immeubles de la Communauté Urbaine de Garoua au titre de l'année2020 en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

n/a

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de dix-sept millions (17 000 000) de francs CFAToutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

n/a

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de gardiennage exerçant au Cameroun.

6. Financement

Budget de la Communauté Urbaine de Garoua exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux jours ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré les jours ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable auprès du Receveur Municipal, représentant les frais d'acquisition du dossier.

9. Remises des offres

Les offres, présentées en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées au plus tard le 18 mai 2020 à 13 heures, sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la ville auprès de la Communauté Urbaine de Garoua avec la mention suivante :

CONSULTATION N° 001/DC/CUG/CIPM/AG/2020 DU POUR LE REC 'RUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE POUR LA SURVEILLANCE DES BATIMENTS ET IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA POUR L'ANNEE 2020

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

n/a

11. Cautionnement Provisoire

Chaque offre doit contenir une caution de soumission d'un montant de trois cent quarante mille (340 000) francs CFA émise par un organisme financier de 1er ordre agréé par le Ministre des Finances.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de trois cent quarante mille (340 000) francs CFA établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministre des finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...).

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de consultation sera déclarée irrecevable, notamment en l'absence de la caution de soumission (ou délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances) ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

13. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées le 18 mai 2020 à 13 heures à la Salle des Actes de la Communauté Urbaine de Garoua.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'agrément en tant que société de gardiennage ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur sur la non existence d'un contrat abandonné.

CRITERES ESSENTIELS

- Présentation de l'offre 05 points
- Qualification et expérience de la société 40points
- Plan de surveillance et méthodologie proposés 20 points
- Surface financière 25 points
- Spécifications techniques signées 10 points

Pour être retenu, un score technique (ST) minimum de 70 points sur 100 est requis.

Evaluation financière

Les offres financières dont les propositions techniques sont retenues seront évaluées sur 100 points. Les coûts toutes taxes comprises seront pris en considération de la manière suivante :

$$SF = Po/Pn \times 70$$

Où Po est l'offre la moins disante, Pn l'offre du soumissionnaire et SF la note attribuée au dit soumissionnaire.

EVALUATION FINALE

Pour la note finale (N), la proposition technique sera prise en compte pour 50% et la proposition financière pour 50%. N sera donc égal à $[ST \times 50\%] + [SF \times 50\%]$.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de consultation, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la mieux-disante par combinaison des notes techniques et financières.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Communauté Urbaine de Garoua ou à la Direction des Affaires Administratives et Financières de la Communauté Urbaine de Garoua.

GAROUA le 22 Avril 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

COMMUNE DE BAMENDA 3E

001/BIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020 EXTENSION OF 1,093 METER LENGTH OF PIPING NETWORK FROM NTAHKEKAH TO NKWASSI QUARTERS WITH THE CONSTRUCTION OF THE STAND TAPS, BAMENDA III COUNCIL AREA, BAMENDA III SUBDIVISION, MEZAM DIVISION, NORTH WEST REGION

FINANCING
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

N/A

2. Nature of services

A request for quotation including the bidding conditions, a description of works envisaged contracting conditions is placed by the MAYOR OF BAMENDA III COUNCIL at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the exertion of the works

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to companies having submitted a file for pre-qualification and are recorded by the FNDP Regional Coordination Unit in the following fields of intervention: (I) hydraulics

6. Financing

PNDP

7. Consultation of tender file

The requests for quotation file can be obtained **FREE OF CHARGE** from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM.**

8. Acquisition of tender file

The requests for quotation file can be obtained **FREE OF CHARGE** from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM.**

9. Submission of bids

19/08/2020, at 10.00a.m

10. Delivery deadline

03 MONTHS (90 DAYS)

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

N/A

13. Opening of bids

19/08/2020, at 11:00a.m

14. Evaluation criteria

N/A

15. Award

N/A

16. Validity of bids

N/A

17. Complementary information

N/A

BAMENDA le 29 Juillet 2020

Le MAYOR

FONGU CLETUS

COMMUNE DE BAMENDA 3E

002/BIIC/STUDIES/DAB/KVA/2020 EXTENSION OF 1,646 METER LENGTH PIPING NETWORK FROM GTTC NKWEN TOCMA NKWEN WITH THE CONSTRUCTION OF FOUR STAND TAPSIN BAMENDA III COUNCIL AREA, BAMENDA III SUB DIVISION, MEZAM DIVISION, NORTH WEST REGION.

FINANCING
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

A request for quotation including the bidding conditions, a description of works and envisaged contracting conditions is placed by the MAYOR OF BAMENDA III COUNCIL at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

2. Nature of services

N/A

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to companies having submitted a file for pre-qualification and are recorded by the PNDP Regional Coordination Unit in the following fields of intervention: (I) hydraulic

6. Financing

PNDP

7. Consultation of tender file

The requests for quotation file can be obtained FREE OF CHARGE from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM.**

8. Acquisition of tender file

The requests for quotation file can be obtained FREE OF CHARGE from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM**

9. Submission of bids

19/08/2020, at 10:00a.m

10. Delivery deadline

03 MONTHS 90 DAYS]

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

N/A

13. Opening of bids

19/08/2020, at 11h 00a.m

14. Evaluation criteria

N/A

15. Award

N/A

16. Validity of bids

N/A

17. Complementary information

N/A

BAMENDA le 29 Juillet 2020

Le MAYOR

FONGU CLETUS

COMMUNE DE BAMENDA 3E

**003/MINDDEVEL/BII1C/PNDP-NW/STUDIES/2020 CONSTRUCTION & OPENNING OF ROAD 750"!
(MORIHNO STORE-MADELA STREET) AND CONSTRUCTION OF 11 RC BOX CULVERTS AT UPPER
BAYELLE QUARTER IN COUNCIL AREA, MEZAM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION OF
CAMEROON**

FINANCING
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

Arequest for quotation including the bidding conditions a description of works and envisaged contracting conditions is placed by the MAYOR OF BAMENDA III COUNCIL at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

2. Nature of services

N/A

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to complies having submitted a file for pre-qualification and are recorded
Coordination Unit in the following fields of intervention: CONSTRUCTION AND PUBLIC WORKS.

6. Financing

PNDP

7. Consultation of tender file

The requests for quotation file can be obtained **FREE OF CHARGE** from the BAMENDA III Council Lcretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM.**

8. Acquisition of tender file

The requests for quotation file can be obtained **FREE OF CHARGE** from the BAMENDA III Council Lcretariat at Bamenda, MEZAM Division from **29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3.00 PM.**

9. Submission of bids

19/08/2020, at 10:00a.m

10. Delivery deadline

04 MONTHS (120 DAYS)

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

N/A

13. Opening of bids

19/08/2020, at 11:00a.m

14. Evaluation criteria

N/A

15. Award

N/A

16. Validity of bids

N/A

17. Complementary information

N/A

BAMENDA le 29 Juillet 2020

Le MAYOR

FONGU CLETUS

COMMUNE DE BAMENDA 3E

004/MINDDEVEL/BIIC/PNDP-NW/STUDIES/2020 THE CONSTRUCTION OF A5M SPAN BRIDGE AT TEKEN QUARTER IN BAMENDA III COUNCIL AREA, MEZAM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION OF CAMEROON

FINANCING
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

A request for quotation including the bidding conditions, a description of works and envisaged contracting conditions is placed by the MAYOR OF BAMENDA III COUNCIL at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

2. Nature of services

A request for quotation including the bidding conditions, a description of works and envisaged contracting conditions is placed by the MAYOR OF BAMENDA III COUNCIL at the disposal of all qualified firms and enterprises interested in the execution of the above mentioned works.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

The participation to this call for competition is opened to companies having submitted a file for pre-qualification and are recorded by the PNDP Regional Coordination Unit in the following fields of intervention: CONSTRUCTION AND PUBLIC WORKS.

6. Financing

PNDP

7. Consultation of tender file

The requests for quotation file can be obtained FREE OF CHARGE from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from 29/07/2020, during the

8. Acquisition of tender file

The requests for quotation file can be obtained FREE OF CHARGE from the BAMENDA III Council Secretariat at Bamenda, MEZAM Division from 29/07/2020, during the working days, between 7:30 AM and 3:00 PM.

9. Submission of bids

19/08/2020 at 11:00a.m

10. Delivery deadline

04 MONTHS (120 DAYS)

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

19/08/2020 at 10:00a.m

13. Opening of bids

19/08/2020 at 11:00a.m

14. Evaluation criteria

N/A

15. Award

N/A

16. Validity of bids

N/A

17. Complementary information

N/A

BAMENDA le 29 Juillet 2020

Le MAYOR

FONGU CLETUS

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 11 AOÛT 2020 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2020.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **le nettoyage et la conciergerie des salles communes à l'ENSTP de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20.000.000 (vingt millions) Francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **04 septembre 2020 à 12 heures précises**, heure locale et devra porter la mention:

« **Avis de consultation N°005/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 du 11 Août 2020 pour le nettoyage et à la conciergerie des salles communes à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics-Yaoundé.**

Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2020.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** ; à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 400 000(Quatre cent mille) de francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces de cette demande de cotation, valable pendant 30(trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et demande de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **04 septembre 2020 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission,
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- Dossier technique incomplet ;
- Dossier financier incomplet ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la description des prestations à exécuter ;
- Absence de preuve d'avoir exécuté au moins deux contrats similaires les cinq (05) dernières années ;
- Absence de preuve d'avoir le matériel essentiel de nettoyage ;
- Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél.: 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

Numéro vert de la CONAC

En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel : 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le DIRECTEUR

NKENG GEORGE ELAMBO

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 09 /DC/FEICOM/CIPM/ 2020 DU 12 AOUT 2020 POUR L'ACQUISITION ET LA CONFIGURATION DES PLATEFORMES DE SUPERVISION DES INFRASTRUCTURES ET DES BASES DE DONNÉES DU FEICOM

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)
IMPUTATION
20-10-00

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

En vue de faciliter la supervision de son infrastructure et ses applications, le FEICOM entend s'allouer les services d'un expert en gestion des infrastructures informatiques pour la fourniture, l'installation, la configuration des logiciels de monitoring, ainsi que la formation du personnel en charge de sa manipulation.

L'objectif principal de cette prestation est d'assurer la surveillance continue des services informatiques du FEICOM centralisés à la direction générale, les différentes liaisons d'interconnexion et d'internet de tous ses sites, ainsi que les applications et Bases de données. Plus spécifiquement il s'agit de :

- x Acquérir, installer et configurer une plateforme de monitoring des infrastructures ;
- x Acquérir, installer et configurer une plateforme de monitoring des applications et bases de données ;
- x Acquérir et installer des environnements de développement intégré pour les applications (PHP et Python) du FEICOM ;
- x Former les personnels à l'utilisation des plateformes de supervision ainsi déployées.

2. Consistance des prestations

L'adjudicataire retenu au bout du processus d'attribution aura pour obligation :

- La fourniture, l'installation et la configuration de :

- Une plateforme de monitoring pour l'infrastructure IT du FEICOM,
- Une plateforme de monitoring pour les applicatifs et Bases de Données,

- La formation des personnels du FEICOM en charge de la gestion du Système d'Information, à la manipulation des plateformes sus évoquées ;

- La fourniture des Licences d'exploitation pour des environnements Intégrés orientées aux langages de développement Python et PHP.

Les prestations devront respecter les spécifications mentionnées dans la présente Demande de Cotation.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de **quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC**.

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux sociétés camerounaises de services informatiques, pouvant justifier d'une expérience minimale et continue de trois (03) ans dans la fourniture desdits services et jouissant d'une capacité financière de **dix millions (10 000 000) F CFA**.

5. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2020, sur la ligne budgétaire « 20-10-00 « Logiciels ».

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotation peut être consultée aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité sis à la Direction Générale du FEICOM à MIMBOMAN

Tél : (237)222 23 51 64, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE

Fax : (237) 222 23 17 59

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables à la Direction de la Mobilisation Des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements), sise au siège du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), rue 4.565, BP 718 Yaoundé, Téléphone 222 23 51 64 ; Poste 217, Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de **vingt-cinq mille (25.000) francs CFA** non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM (Service des Marchés et Approvisionnements), sise à Mimboman, Rue 4.565, poste au plus tard le **07 septembre 2020 à 14 heures** précises et devra porter la mention suivante :

Demande de Cotation N° 09 /DC/FEICOM/CIPM/ 2020 du 12 AOUT 2020

Pour l'acquisition et la configuration des plateformes de supervision des infrastructures et des bases de données du FEICOM.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet de la présente Demande de Cotation est fixé à vingt-un (**21**) jours ouvrés, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la LETTRE-COMMANDE.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de **trois cent mille (300 000) francs CFA**, valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquittée à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis. Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le **07 septembre 2020 à 15 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de la DMRFDC du FEICOM, sise à la Direction Générale, Rue 4.565, Ydé 4^{ème} Mimboman.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Attribution

La LETTRE-COMMANDE sera attribuée au soumissionnaire ayant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM.

Tél : (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11

BP : 718 YAOUNDE FEICOM, Rue 4.565

Fax : (237) 222 23 17 59

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 »

YAOUNDE le 12 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 007/AMI/MINADER/PADFA/UCGP/CN/RAF/2020 DU 11 AOUT 2020, PORTANT PRÉ QUALIFICATION DES CONSULTANTS INDIVIDUELS ET BUREAUX D'ÉTUDES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET AUX INFRASTRUCTURES DE GÉNIE RURAL AU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II (PADFA II). ACCORD DE PRÉFINANCEMENT FIDA NUMÉRO : ...FPP N° 2000003009...

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le PADFA II a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Aussi, il a pour objectif de développement, d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations familiales productrices de riz et d'oignon. Ses résultats attendus sont entre autres : (i) l'augmentation de la production des filières ciblées (riz et oignon) ; (ii) l'amélioration de la conservation, la transformation et la mise en marché des productions ; (iv) le renforcement de la résilience et des capacités techniques et organisationnelles des producteurs desdites filières ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.

Sur le plan des travaux du génie rural, les activités prévues portent sur les Aménagement Hydro-Agricoles, la réalisation des puits maraichers, la construction des unités de stockage (magasins), la réhabilitation et/ou construction de routes communales. Le projet couvrira les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Tirant les leçons de cette première phase, le PADFA II entend tout mettre en œuvre afin de réaliser dans les délais les travaux d'infrastructures prévues (les quatre premières années) et d'améliorer la qualité des ouvrages mis à la disposition des bénéficiaires. Ceci passe principalement par la réalisation dans les délais, de bonnes études de base.

2. Objet

Le présent avis porte sur la pré qualification des Consultants individuels, Cabinets et Bureaux d'Etude pour la réalisation des études relatives aux aménagements hydro-agricoles et à la construction des infrastructures de Génie Rural prévus dans le cadre des activités du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II). Ces études qui feront l'objet de termes de référence spécifiques, porteront notamment sur les aspects fonciers, topographique, hydrologique et hydrauliques, géotechnique, schéma d'aménagement et la conception des ouvrages. Elles aboutiront à la production des Avant-projet simplifiés (APS), Avant projets détaillés (APD) et des Dossiers d'appels d'offres (DAO)

3. Participation et origine

La participation au présent AMI est ouverte aux Cabinets, bureaux d'études et consultants individuels, camerounais ou étrangers ayant une expérience avérée dans le domaine des études et travaux du génie rural.

4. Financement

La République du Cameroun est en accord avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement et la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II), dès 2020, pour une durée de six ans. Le Cameroun a obtenu du FIDA des ressources pour préparer le démarrage du Projet et le MINADER a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer la mise en place d'une base de données des consultants pré-qualifiés pour la réalisation des études dans le domaine du Génie rural pour les besoins du PADFA II.

5. Remises des offres

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), invite les Consultants intéressés à fournir les services ci-dessus décrits à manifester leur intérêt. Chaque soumission sera rédigée en français ou en anglais et sera adressée, à l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet, sise derrière l'Ambassade de Chine ou par Email à l'adresse padfacameroun@gmail.com. Au plus tard **21 jours à compter de la date de publication du présent avis**.

6. Composition du dossier

a. Pour les cabinets et bureaux d'études

- Un dossier administratif constitué de pièces suivantes en original ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois:

- (i) pour nationaux : *Registre de Commerce, attestation de non-faillite, carte du contribuable, attestation de domiciliation bancaire, attestation de non exclusion des Marchés Publics de l'ARMP, attestation pour soumission de la CNPS, Attestation de non-redevance fiscale, plan et attestation de localisation.et*

- (ii) pour les étrangers : *Registre de Commerce, attestation de non redevance fiscale et de non faillite.*

- Un dossier technique comprenant : *une lettre de motivation précisant clairement le (s) domaine(s) sollicité(s), les références du Cabinet en termes d'expériences générales et spécifiques (contrats analogues, attestation de bonne fin, brochures etc....) et les CV détaillé du personnel clé.*

Les **critères de notation** sont les suivants :

a. Les Références du Cabinet/Bureau d'études50 points

- Expériences générales 10 points

- Expériences spécifiques pertinentes dans les domaines sollicités40 points

b. CV du personnel clé :50points

o Chef de mission ingénieur GR ou équivalent15 points

Hydrologue/hydraulicien 10 points

Agronome/Pédologue 5 points

Environnementaliste ;10 points

o Géomètre/topographe.....10 points

Total des points : 100 points

Les Cabinets et bureaux d'étude enregistrant un score minimum de 75 Points sur 100 seront pré qualifiés.

b. Pour les consultants individuels

- Une Lettre de motivation précisant clairement le(s) domaine(s) sollicité(s) ;

- Une Curriculum Vitae détaillé, signé et daté faisant état de la (ou des) formation (s) et de l'expérience professionnelle ;

- Une copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois ;

- Des Copies des références et pièces justificatives de l'expérience et des travaux similaires réalisés ;

- Une copie du dossier fiscal individuel à jour.

Les **Critères de notation** sont les suivants

- Diplôme20 points

- Expériences générales 10 points

- Références pertinentes pour la mission60 points

- Connaissance de la zone d'intervention10 points

Total des points : 100 points

Les Consultants satisfaisant le score technique minimum e 75 Points sur 100 seront présélectionnés.

7. Critères d'évaluation

A. Pour les cabinets et bureaux d'études Critères de pré qualification

- Avoir au moins 04 références dont au moins un (01) au Cameroun dans au moins l'un des domaines d'aménagement ou d'infrastructure projetés par le projet (aménagements hydro agricoles, bâtiments, routes rurales, forage maraicher) ;
- Avoir une existence légale et jouir du droit d'exercer au Cameroun ;
- Avoir au moins 05 ans d'expériences dont au moins deux (02) ans au Cameroun dans la conduite des études de faisabilité pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles et autres infrastructures de Génie Rural ;
- Disposer du personnel clé suivant :

- **Un Chef de mission** de niveau Ingénieur GR ou équivalent ayant le niveau BAC+5, justifiant d'une expérience minimale de dix (10) ans et ayant exécuté trois (3) missions similaires d'études détaillées d'aménagements hydro-agricoles ou d'infrastructures du génie rural (Chef de mission).
- **Un hydrologue/hydraulicien** de niveau Bac+4 justifiant d'une expérience minimale de huit (8) ans et ayant exécuté deux missions similaires d'études d'aménagement hydro agricole ou d'infrastructure routière
- **Un Agronome/pédologue** de niveau minimum BAC+4 ayant une expérience minimale de huit (08) ans et ayant exécuté trois missions similaires de réalisation d'études d'aménagement hydro agricole ou d'infrastructures du génie rural ;
- **Un environnementaliste** de niveau minimum BAC+4 ayant une expérience minimale de cinq (05) ans et ayant exécuté trois missions similaires de réalisation d'études d'aménagement hydro agricole ou d'infrastructures du génie rural ;
- **Un Technicien géomètre/topographe** de niveau minimum Diplôme de Technicien en topographie ayant au moins cinq (05) ans d'expérience et réalisé trois missions de levé topographique d'aménagement hydro-agricole et de traitement informatique des données ou un opérateur-géomètre ayant le niveau CAP-Topographie avec un minimum de 10 ans d'expériences dans les travaux similaires.

B. Pour les consultants individuels Critères de pré qualification

- Avoir un diplôme de Niveau Ingénieur (Bac+5) de Génie Rural, de Génie Civil ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience minimale de dix (10) ans dont au moins cinq (05) ans en Afrique subsaharienne et /ou au Cameroun, dans les études d'aménagements hydro agricoles et/ou d'infrastructures de génie rural;
- Etre régulièrement constituée dans la profession
- Avoir exécuté au moins trois (3) missions similaires de réalisation d'études détaillées d'aménagements hydro-agricoles ou d'infrastructures du génie rural (avec pièce justificative) ;
- Une bonne connaissance des régions d'intervention du projet.

8. Renseignements Complémentaires

L'adresse de contact et de dépôt des dossiers de candidature est : «Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) » ; Unité de Coordination et de Gestion (UCGP), sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'ambassade de Chine. Téléphone : +237 222 20 74 44/ 237 671029202. Email padfacameroun@gmail.com ; www.padfacameroun.net.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le MINISTRE

MBAIROBE Gabriel

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/MINADER/SG/PAD-CACAO/SM/2020
DU 10 AOUT 2020 POUR LA PRESELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL OU D'UN BUREAU OU
CABINET D'ETUDES CHARGE DE L'EVALUATION QUALITATIVE DU POTENTIEL DES CHAMPS
SEMENCIERS DU CACAOYER (THEOBROMA CACAO L.) ET DU CAFEIER (COFFE SP.) AU CAMEROUN
POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la modernisation des champs semenciers cacao, caféier Arabica et parcs à bois du caféier Robusta, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt, en vue de l'évaluation qualitative et quantitative du potentiel des champs semenciers du cacaoyer et du caféier.

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification d'un Consultant individuel ou d'un Bureau d'Etudes devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour l'évaluation qualitative et quantitative du potentiel des champs semenciers du cacaoyer et du caféier au Cameroun ci-dessus énoncée.

3. Participation et origine

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux entreprises de droit camerounais dont les compétences sont les suivantes :

- Etre un Cabinet d'études ou un Consultant individuel spécialisé dans les prestations agricoles ;
- Justifier des capacités Administratives, Techniques et Financières requises ;
- Présenter un dossier Administratif conforme aux spécifications du point 4.1 ci-dessous;
- Disposer du personnel compatible avec l'étude à réaliser;
- Avoir une bonne expérience dans le domaine de l'évaluation qualitative et quantitative du potentiel des champs semenciers du cacaoyer et du caféier.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français ou anglais en quatre **(04)** exemplaires dont un **(01)** original et trois **(03)** copies marquées comme tels et déposés sous pli fermé et scellé, à l'adresse suivante : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/Direction des Ressources Financières/Service des Marchés Téléphone : 222 22 16 24, 3^e chalet au plus tard le **25 AOUT 2020** à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

*AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/MINADER/SG/PAD-CACAO/SM/2020 DU
10 AOUT 2020 POUR LA PRESELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL OU D'UN BUREAU OU CABINET
D'ETUDES CHARGE DE L'EVALUATION QUALITATIVE DU POTENTIEL DES CHAMPS SEMENCIERS DU
CACAOYER (Theobroma cacao L.) ET DU CAFEIER (Coffe sp.) AU CAMEROUN POUR LE COMPTE DU
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "*

5. Composition du dossier

Les bureaux ou Cabinets d'Etudes et Consultants Individuels intéressés par cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

1 Volume 1 (pièces administratives)

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (Originaux ou copies certifiées conformes selon les cas) datées de moins de trois (03) mois.

- Une lettre de motivation timbrée dûment signée par le candidat (raison sociale, nom (s) et prénom (s), adresse) ;
- La copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par les services compétents ;
- La copie certifiée conforme de l'Attestation de Non-Redevance en cours de validité, certifiée par les services compétents ;
- Copie certifiée conforme du registre de commerce.

2. Volume 2 : Composition du Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre :

- Les références acquises par l'entreprise en matière d'évaluation qualitative et quantitative.
- La liste du personnel clé : Le candidat fournira la liste définissant le personnel d'encadrement et de maîtrise, accompagnée des pièces suivantes pour chaque expert, datées de moins de trois (03) mois :

- a. CV daté et signé par le concerné ;
- b. La copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel proposé.

La réalisation de cette étude de faisabilité nécessitera les ressources humaines suivantes :

- ü **Un (01) Agroéconomiste ou Economiste/Evaluateur (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Généticien : Ingénieur Agronome (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience dans la sélection variétale du cacao/café ;
- ü **Un (01) Ingénieur Agronome Spécialiste du cacao et des cafés (Bac + 5 minimum) ou un (01) Ingénieur des Travaux Agricoles (Bac + 3)** jouissant respectivement d'au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Entomologiste Cacao et Café (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Phytopathologiste Cacao et Café (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Pédologue (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Ingénieur Agronome Biométricien (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Cartographe (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Ingénieur du Génie Rural (Bac + 5 minimum)** avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- ü **Un (01) Ingénieur Agronome (Bac + 5 minimum)** spécialiste de la microbiologie ou de la mycologie des sols jouissant respectivement d'au moins dix (10) ans d'expérience ;

6. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires :

Les principaux critères éliminatoires sont :

- a) Dossier administratif incomplet ou non conforme;
- b) Note technique inférieure à **70/100** points.

2. Critères essentiels :

L'évaluation du dossier technique sera faite suivant les critères de notation ci-dessous :

N°	Critères d'évaluation	Pts
01	Présentation du dossier	05
02	Références du Consultant pour les missions similaires (au moins 03 PV et 03 copies de contrats enregistrés)	40
03	Qualification et compétence du personnel clé de l'entreprise	55
	Note totale du dossier technique	100

Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique. Une proposition est rejetée à ce stade si elle n'atteint pas le score technique minimum de **soixante-dix (70) points**.

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le *MINISTRE*

MBAIROBE Gabriel

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°005/ASMI/MINHDU/2020 DU 12 AOÛT 2020
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DES JOURNEES DE LA
PROMOTION IMMOBILIERE ET DU CONCOURS « VILLES PROPRES » ENTRE YAOUNDE, DOUALA ET
LIMBE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de l'appui à l'organisation des journées de la promotion immobilière et du concours « villes propres » entre Yaoundé, Douala et Limbé, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI), à l'intention des cabinets spécialisés en événementiel qui désirent participer à la pré-qualification, afin de constituer une liste restreinte de cabinets agréés devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint y afférent, dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur l'appui à l'organisation des journées de la promotion immobilière et du concours « villes propres » entre Yaoundé, Douala et Limbé ; lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain au titre de l'exercice 2020.

3. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent ASMI sont contenues dans un lot unique. Elles seront confiées à un (01) seul prestataire privé qualifié pour de tels événements.

Les prestations comprendront:

- Pour les journées de la promotion immobilière :
 - Webinaires ;
 - Appui logistique aux visites des sites des promoteurs immobiliers à Yaoundé ;
 - Appui logistique aux visites des sites des promoteurs immobiliers à Douala ;
 - Appui logistique aux visites des sites des promoteurs immobiliers à Limbé ;
- Pour le Concours « Villes Propres » :
 - Appui logistique à l'évaluation du concours dans la ville de Yaoundé ;
 - Appui logistique à l'évaluation du concours dans la ville de Douala ;
 - Appui logistique à l'évaluation du concours dans la ville de Limbé ;
- De manière générale :
 - La production des spots Radio, Vidéo et Web ;
 - L'achat d'espace publicitaire (TV, Radio, Print, Outdoor & Web) ;
 - L'achat des plages d'antennes pour émissions télévisées ;
 - L'achat des plages d'antennes pour émissions radio ;
 - La tenue des visio conférences/webinaires ;
 - La fourniture et l'installation des banderoles de rue de 10m double face ;
 - La fourniture et l'installation des Roll up grande base 2m ;
 - La confection des badges des membres du Comité d'organisation et des participants ;
 - La fourniture et l'installation des grandes productions affiches 4/3 ;
 - La fourniture des kits de protection contre le Covid-19 (Gel hydroalcoolique, masques et gants de protection, tests de température, etc) ;
 - La fourniture des kits des participants (Sacs, agenda, stylos, T-Shirt, clés USB, etc).

Les produits attendus du prestataire en dehors des activités à mener sont : sites sécurisés, matériel de secrétariat y compris de la traduction, l'interprétariat, hébergement.

Le prestataire produira des rapports finaux qui seront soumis à la validation d'une Commission de Suivi et de Recette Technique deux semaines au plus tard à compter de la date de clôture des activités. Il s'agit entre autre de:

- un rapport d'activités ;
- un rapport financier.

En vue d'assurer la coordination et le suivi des activités prescrites, une réunion d'évaluation et de programmation sera organisée avec le consultant retenu.

4. Participation et origine

- être un cabinet exerçant dans le domaine de l'organisation événementielle, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance dans l'organisation des fora au Cameroun ;
- justifier des capacités Techniques et Financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- justifier d'une expérience suffisante dans le domaine de l'organisation événementielle ;
- disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter.

5. Remises des offres

Les Dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sise au 9ème étage-Porte 02 de l'Immeuble Ministériel n°1 (face Poste Centrale) abritant les services centraux du MINHDU, Tél : (237) 222 21 99 14, au plus tard **le 24 Août 2020 à 10 heures, heure locale**, avec la mention :

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°005/ASMI/MINHDU/2020 DU 12 Août 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DES JOURNEES DE LA PROMOTION IMMOBILIERE ET DU CONCOURS « VILLES PROPRES » ENTRE YAOUNDE, DOUALA ET LIMBE.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

-Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants, en originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- un certificat de Non Redevance délivré par les services de la Direction Générale des impôts ;
- un original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- un original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- un original de l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI.

Il est précisé que l'absence ou la non-authenticité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

-Volume 2 (Dossier Technique)

-La liste des experts clés du Consultant

Le consultant devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

- Un Chef de mission (expert en marketing et logistique) : justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes dans l'organisation des foras et des conférences internationales. Le Chef de mission devra justifier du niveau de Bac + 3 ans, avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine de la promotion et l'organisation des conférences internationales.
 - Un Expert en communication : de niveau universitaire (BAC + 3 ans) en communication (ou équivalent). Il devra posséder au moins trois (03) années d'expérience générale dans la promotion d'événements similaires.
 - Un spécialiste en marketing : de niveau universitaire (BAC + 3 ans) en marketing (ou équivalent). Il devra posséder : au moins trois (03) années d'expérience générale dans la promotion d'événements similaires et le marketing digital.
- Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- Copie du diplôme de chaque personnel ;
- Une attestation de disponibilité.

NB : La non-production de l'une de ces pièces entraînera l'élimination du candidat. Il est rappelé aux soumissionnaires que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles. Toute offre comportant un dossier de fonctionnaire sera rejetée.

Les références du Consultant

Le consultant produira la liste des références similaires sur les trois (03) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- Copie de l'extrait du contrat (bon de commande, lettre commandé ou marché) ;
- Copie du bordereau de livraison ;
- Nom du Maître d'Ouvrage ;
- Lieu d'exécution du projet.

-Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le Consultant devra justifier de la propriété/location des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la présente prestation, notamment :

- a) moyens logistiques : véhicules, appareils de communication et sonorisation, supports de communication, etc..
- b) moyens techniques et matériels : matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, etc.)

Les éléments de justification de la propriété/location seront constitués de photocopies certifiées de cartes grises (pour les véhicules) ou des factures (pour les autres matériels). Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après attribution du marché auprès du prestataire concerné.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et précisant que le soumissionnaire peut préfinancer les prestations à hauteur de 50 millions de F CFA.

7. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossiers administratif et technique non conformes aux prescriptions du présent Avis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Avoir abandonné un ou plusieurs Marché (s) au cours des trois (03) dernières années ;
- Avoir plus de deux (02) marchés en cours avec le MINH DU ;
- Ne pas justifier d'un agrément d'agence de communication en cours de validité ;
- Note technique inférieure à 80%.

Critères essentiels d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 10 points
- Matériel : 10 points
- Capacité financière : 05 points
- Note méthodologique : 25 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt pour cent (80 %), seront retenus.

8. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 4ème étage, bâtiment B de l'Immeuble Ministériel N°1, porte B0401. Tél. : (+237) 222 219 919.

9. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint conformément à l'article 12 du décret n°2004/275 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 12 Aout 2020

Le **MINISTRE**

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIERE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER EN VUE DE LA GESTION DES BEAUX POUR LE COMPTE DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun (CFC), Maître d'Ouvrage, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt à l'intention des Cabinets d'expertise immobilière en vue de l'optimisation de la gestion des beaux, de la gestion du Patrimoine Immobilier et de la cession d'immeubles.

2. Consistance des prestations

Sur le plan opérationnel, les prestations se déclinent en trois phases :

1^{ere} PHASE :

- Recueillir des rapports internes (Siège et Agences) sur l'état des immeubles du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Recueillir la documentation afférente auxdits immeubles ;
- Concevoir une fiche technique d'identification et d'évaluation de chaque immeuble ;
- Concevoir un chronogramme de descente sur site.
- Constituer des équipes mixtes (Prestataire-Siège-Agences concernées).

2^{ème} PHASE (descente sur le terrain) :

Les actions suivantes seront menées suivant le chronogramme de descentes sur le terrain validé par la Direction Générale :

Déploiement et inventaire sur chaque site ;

Recueil des informations complémentaires ;

Tenue de sessions de restitution et signature des procès-verbaux au niveau de chaque agence (Prestataire-Missionnaires Siège- Agences concernées) ;

Après les visites sur le terrain :

- Consolidation des rapports sur site et recommandations ;
- Transmission du rapport général d'inventaire des immeubles à la Direction Générale du Crédit Foncier du Cameroun :

- Introduction ;
- Problématique ;
- Contexte ;
- Objectifs ;
- Méthodologie ;
- Analyse ;
- Indicateurs ;
- Cas de typologie ;
- Recommandations
- Conclusions/Implication de politique générale/travaux futurs.

3. Financement

Le budget prévisionnel pour la réalisation des études susvisées est de **douze (12) millions F CFA TTC.**

4. Remises des offres

Chaque dossier, rédigé en langue française ou anglaise et en quatre (04) exemplaires, dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Sous-Direction du patrimoine et des Archives, Service des Marchés sis au 2ème étage, porte 202, de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, au plus tard le 01/09/2020 à 15 heures, heure locale. Ils seront déposés contre décharge et devront porter la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°05/AMI/CFC/2020 DU 07/08/2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BET (BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES) OU CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIAIRE POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER EN VUE DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES BAUX AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN »

Dépouillement des dossiers

Les dossierS de candidature seront évalués par une Commission ad hoc mise en place par le Maître d'Ouvrage.

5. Composition du dossier

Sous peine de rejet, les candidats à cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après présentées en trois (03) enveloppes distinctes :

5.1 - Enveloppe A : Pièces administratives

L'enveloppe A comprendra les documents administratifs suivants, originaux ou copies certifiées conformes, datant de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- a) Une lettre d'intention dûment datée, signée et timbrée ;
- b) Le registre de commerce délivré par les services compétents du Ministère de la Justice, accompagnée le cas échéant d'un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager, avec toutes les conséquences de droit, l'entreprise pour laquelle la sollicitation d'intérêt est présentée ;
- c) Une attestation et un plan de localisation ;
- d) Une attestation de non redevance fiscale ;
- e) Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du candidat ;
- f) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- g) Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- h) Une attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant que le candidat a effectivement versé les sommes dont il est redevable en cours de validité.

5.2 - Enveloppe B : Dossier technique Le dossier technique devra comprendre :

- a) La présentation détaillée de la structure, localisation, domaine d'intervention ;
- b) Une note technique faisant ressortir la proposition et l'organisation, les capacités techniques et financière du candidat à exécuter lesdites prestations ;
- c) Un tableau présentant les références des projets similaires exécutés au cours des cinq (05) dernières années. Pour chaque référence, il doit être joint les justificatifs présentant la consistance de prestations, la durée d'exécution du projet et la preuve de la bonne fin d'exécution du projet (la 1 ère page et la dernière page du contrat + attestation de bonne fin ou le PV de recette technique + toute autre page précisant la consistance des prestations de mission d'inventaire du patrimoine immobilier
- d) La liste du personnel-clé : chaque candidat devra fournir la liste définissant le personnel-clé à mettre en place pour l'accomplissement des prestations et les pièces justifiant les responsabilités. Ladite liste devra comprendre au minimum les profils décrits ci-dessous :
 - a. Chef de mission : Un Architecte ou un Ingénieur de Génie Civil (Bac + 5 au minimum) ayant au minimum cinq (05) ans d'années d'expérience générales et ayant conduit au minimum trois (03) études de même type.
 - b. Un ingénieur de Génie civil (Bac + 3 au minimum) ayant au minimum cinq (05) années d'expérience générale et ayant conduit au minimum trois (03) études de même type.
 - c. Un technicien Topographe (Bac + 2 au minimum) ayant au minimum deux (02) années d'expérience dans les travaux d'identification d'immeuble, de reconstitution des bornes, et de production des plans de masse avec coordonnées géographiques.
- e) Les curriculum vitae, dûment signés, des personnes qui seront utilisées au cours de la missions d'inventaire, présentant les références des diplômes (date d'obtention, lieu d'obtention, niveau, adresse de l'établissement l'ayant délivré, ...), les qualifications (date d'obtention, lieu d'obtention, niveau, adresse de l'établissement l'ayant délivré, ...) ;
- f) Les copies certifiées conformes, datant de moins de trois (03) mois, des diplômes professionnels des personnes qui seront utilisées au cours de l'étude ;
- g) La liste du personnel d'appui ;
- h) Les moyens techniques et matériels disponibles qui seront mobilisés dans le cadre de cette mission d'inventaire.

5.3 - Enveloppe C : Dossier financier L'enveloppe C comprendra :

- la soumission proprement dite (suivant le modèle joint) ;
- tous les documents indiquant le détail des prix proposés (Bordereau des prix unitaires, sous-détail des prix et détail quantitatif et estimatif).

6. Critères d'évaluation

Pour être sélectionné, il faut :

Etre une entreprise de droit camerounais exerçant dans le domaine objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt. Justifier des compétences dans les domaines d'expertises immobilières : notamment dans l'inventaire du patrimoine Immobilier.

Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises et notamment :

- Présenter un dossier administratif conforme aux critères ci-après définis au paragraphe 5.1 ;
- Avoir une bonne expérience dans la réalisation des prestations similaires
- Disposer du personnel ayant des compétences avérées dans les prestations à exécuter ;
- Disposer d'une bonne capacité financière.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du patrimoine et des archives, Service du patrimoine, sis au 2ème étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 02 37 — Télécopie : 222 23 52 21 au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres.

8. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des dossiers reçus sera faite par la même Commission ad hoc suivant les critères éliminatoires et essentiels ci-dessous :

7.1 — Critères éliminatoires

Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif ;

Absence d'une référence dans les domaines d'expertises immobilières, notamment dans l'inventaire du patrimoine immobilier ;

Capacité financière inférieure à 5 000 000 F CFA ;

Chiffre d'Affaires moyens au cours des cinq (05) dernières années inférieur à 5 000 000 F CFA (à justifier par des PV de réception des prestations, copies extraits de marchés, copies des bons de commande pour études)

Note technique inférieur à 38/50 points

7.2 — Critères essentiels d'évaluation

Critères	Note
Présentation générale de l'offre	03pts
La présentation générale des offres portera sur : — La reliure des documents — La pagination des documents — L'existence d'un sommaire détaillé — L'existence des feuilles de séparation — Agencement suivant le dossier de consultation <p style="text-align: right;"><i>1 pt 0,5pt</i></p>	<p><i>0,5pt</i> <i>0,5pt</i></p> <p>0,5pt</p>
Pertinence de la note méthodologique et organisation de la mission	10 pts
Cette rubrique comprendra : — Bonne compréhension de l'entendue et des contours de la mission — Pertinence des observations éventuelles sur les Termes De Références — Approche méthodologique — Pertinence du plan de travail <p style="text-align: right;"><i>3pts 3pts</i></p>	<p>2pts 2pts</p>
Qualification du personnel	08

CHEF DE MISSION (Ingénieur de Génie Civil ou Architecture) : 03 points - 05 ans d'expérience - 03 ans d'expérience - 01 an d'expérience	3pts 2pts 1 pt
Ingénieur de Génie Civil : 03 points - 05 ans d'expérience - 03 ans d'expérience - 01 an d'expérience	3pts 2pts 1 pt
Critères	Note
Technicien supérieur Topographe assermenté : 02 points - 02 ans d'expérience - 01 an d'expérience - 00 an d'expérience	2pts 1 pts Opt
Expérience en expertise technique, étude, évaluation, et suivi de projet de patrimoine immobilier : 05 ans au minimum notamment en tant qu'Expert Immobilier ou Expert en évaluation ou audit technique du patrimoine	9
Chef de Mission - 03 projets similaires - 02 projets similaires - 01 projet similaire	3pts 2pts 1 pt
Ingénieur de Génie Civil : 03 points - 03 projets similaires - 02 projets similaires - 01 projet similaire	3pts 2pts 1 pt
Technicien supérieur Topographe assermenté : 02 points - 03 projets similaires - 02 projets similaires - 01 projet similaire	3pts 2pts 1 pt
Expérience en Audit technique ou évaluation du patrimoine du BET ou Cabinet d'expertise immobilière : le nombre de projets d'audit technique et d'évaluation du patrimoine déjà réalisé (Au minimum 05)	8
cinq (05) projets similaires	8 pts
quatre (04) projets similaires	6 pts

trois (03) projets similaires	4 pts
deux (02) projets similaires	2pts
un (01) projet similaire	1 pt
Zéro (00) projet	Opt
Planification des Interventions et respect du délai d'exécution	04
Cette planification comprend : — Pertinence du planning assorti des ressources affectées pour le projet — Respect du délai global d'exécution des prestations .. 02 mois	2pts 2pts
Moyens techniques et matériels	06
— Véhicule (joindre photocopies légalisées des cartes grises) : Nombre requis : 1 — Matériel informatique (joindre photocopies légalisées factures) : laptop Nombre requis : 1 — Matériel de mesure (décamètre, topomètre, GPSetc)	2pts 2pts
2pts	
Formation dans le domaine de la gestion du patrimoine:	2
● Formation en gestion du patrimoine (07)	2 pts
TOTAL	50

NB:

Les points au sein d'un même critère ne sont pas cumulatifs, l'expérience la plus élevée sera prise en compte. En cas d'insuffisance du nombre d'années d'expérience, les notes seront attribuées au prorata du nombre effectif d'années d'expérience.

L'offre du soumissionnaire qui n'aura pas pu obtenir la note technique minimale de 75 points sera éliminée.

L'offre la moins disante (« prix évalué ») se verra attribuer le score financier de (SF) 100 points. La formule utilisée pour établir les scores financiers des autres candidats est la suivante :

SF= 100*(Fm/Fi) Où Fi est le montant de l'offre financière du candidat i, et Fm est le montant de l'offre la moins disante.

La prépondérance sera portée sur le score technique et le score global ou définitif d'un candidat sera alors de :

SG= 0,8 x ST + 0,20 x SF

L'offre la mieux disante sera celle qui aura obtenu le plus grand score global à l'issue de l'évaluation. Le maître d'ouvrage retiendra la proposition la mieux disante et le consultant sélectionné sera invité à des négociations

YAOUNDE le 7 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MISSI Jean Paul

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 004/ASMI/MINHDU/2020 DU 12 AOÛT 2020
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DE LA CELEBRATION AU
CAMEROUN DE L'EDITION 2020 DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT, DANS LA VILLE DE
DOUALA**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de l'appui à l'organisation de la célébration au Cameroun de l'édition 2020 de la Journée Mondiale de l'Habitat (JMH), le 05 octobre 2020, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI), à l'intention des cabinets spécialisés en événementiel qui désirent participer à la pré-qualification, afin de constituer une liste restreinte de Cabinets agréés devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint y afférent, dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur l'appui à l'organisation de la célébration au Cameroun de l'édition 2020 de la Journée Mondiale de l'Habitat (JMH), dans la ville de Douala, lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain au titre de l'exercice 2020.

3. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent ASMI sont contenues dans un lot unique. Elles seront confiées à un (01) seul prestataire privé qualifié pour de tels événements.

Les prestations comprendront:

- La production des spots Radio, Vidéo et Web ;
- L'achat d'espace publicitaire (TV, Radio, Print, Outdoor & Web) ;
- L'achat des plages d'antennes pour émissions télévisées ;
- L'achat des plages d'antennes pour émissions radio ;
- La tenue des visio-conférences ;
- La fourniture et l'installation des oriflammes de 4m ;
- La fourniture et l'installation des banderoles de rue de 10m double face ;
- La fourniture et l'installation des Roll up grande base 2m ;
- La confection des badges des membres du comité d'organisation et des participants ;
- La fourniture et l'installation des grands drapeaux (Cameroun, ONU, ONU-habitat)
- La fourniture et l'installation des grandes productions affiches 4/3 ;
- La fourniture des kits de protection contre le Covid-19 (Gel hydroalcoolique, masques et gants de protection, tests de température, etc) ;
- Fourniture et installation des portiques et détecteurs de métaux ;
- La fourniture des kits des participants (Sacs, agenda, stylos, T-Shirt, clés USB, etc) ;
- L'aménagement et le pavoisement de la salle.

Les produits attendus du prestataire en dehors des activités à mener sont : site sécurisé, matériel de secrétariat y compris de la traduction, l'interprétariat, hébergement, le plan de communication, la plaquette programme, le site web de la JMH, les supports de communication.

Le prestataire produira des rapports finaux qui seront soumis à la validation d'une Commission de Suivi et de Recette Technique deux semaines au plus tard à compter de la date de clôture de la JMH. Il s'agit entre autre de:

- un rapport d'activités ;
- un rapport financier.

En vue d'assurer la coordination et le suivi des activités prescrites, une réunion d'évaluation et de programmation sera organisée avec le consultant retenu.

4. Participation et origine

- être un cabinet exerçant dans le domaine de l'organisation événementielle, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance dans l'organisation des foras et foires au Cameroun ;
- justifier des capacités Techniques et Financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- justifier d'une expérience suffisante dans le domaine de l'organisation événementielle;
- disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter.

5. Remises des offres

Les Dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sise au 9^{ème} étage-Porte 02 de l'Immeuble Ministériel n°1 (face Poste Centrale) abritant les services centraux du MINH DU, Tél : (237) 222 21 99 14, au plus tard le **24 Août 2020 à 10 heures, heure locale**, avec la mention :

*AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004/ASMI/MINH DU/2020 DU 12 Août 2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE D'APPUI A L'ORGANISATION DE LA CELEBRATION AU CAMEROUN DE L'EDITION 2020 DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'HABITAT, DANS LA VILLE DE DOUALA
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

6. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le «Volume 1» comprendra les documents administratifs suivants, en originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- un certificat de Non Redevance délivré par les services de la Direction Générale des impôts ;
- un original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- un original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- un original de l'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI.

Il est précisé que l'absence ou la non-authenticité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

2. Volume 2 (Dossier Technique)

2.1 La liste des experts clés du Consultant

Le consultant devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

- **Un Chef de mission (expert en marketing et logistique)** : justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes dans l'organisation des foras et des conférences internationales. Le Chef de mission devra justifier du niveau de Bac + 3 ans, avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine de la promotion et l'organisation des conférences internationales.
- **Un Expert en communication** : de niveau universitaire (BAC + 3 ans) en communication (ou équivalent). Il devra posséder au moins trois (03) années d'expérience générale dans la promotion d'évènements similaires.
- **Un spécialiste en marketing** : de niveau universitaire (BAC + 3 ans) en marketing (ou équivalent). Il devra posséder : au moins trois (03) années d'expérience générale dans la promotion d'évènements similaires et le marketing digital.

Le candidat fournira la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- Copie du diplôme de chaque personnel ;
- Une attestation de disponibilité.

NB : La non-production de l'une de ces pièces entraînera l'élimination du candidat. Il est rappelé aux soumissionnaires que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles. Toute offre comportant un dossier de fonctionnaire sera rejetée.

2.2 Les références du Consultant

Le consultant produira la liste des références similaires sur les trois (03) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- Copie de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
- Nom du Maître d'Ouvrage ;
- Lieu d'exécution du projet.

2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le Consultant devra justifier de la propriété/location des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la présente prestation, notamment :

- a) moyens logistiques : véhicules, appareils de communication et sonorisation, supports de communication, etc..
- b) moyens techniques et matériels : matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, etc.)

Les éléments de justification de la propriété/location seront constitués de photocopies certifiées de cartes grises (pour les véhicules) ou des factures (pour les autres matériels).

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après attribution du marché auprès du prestataire concerné.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4 Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et précisant que le soumissionnaire peut préfinancer les prestations à hauteur de **50 millions de F CFA**.

7. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossiers administratif et technique non conformes aux prescriptions du présent Avis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Avoir abandonné un ou plusieurs Marché (s) au cours des trois (03) dernières années ;
- Avoir plus de deux (02) marchés en cours avec le MINH DU ;
- Ne pas justifier d'un agrément d'agence de communication en cours de validité ;
- Note technique inférieure à 80%.

Critères essentiels d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 10 points
- Matériel : 10 points
- Capacité financière : 05 points
- Note méthodologique : 25 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt pour cent (**80 %**), seront retenus.

8. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 4ème étage, bâtiment B de l'Immeuble Ministériel N°1, porte B0401. Tél. : (+237) 222 219 919.

9. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint conformément à l'article 12 du décret n°2004/275 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 12 Aout 2020

Le *MINISTRE*

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNIQUE N°12/C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AUCMTP D'AKONOLINGA (3E PHASE), DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus cité ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°08/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 05 août 2020, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	ETS SOGABEST BP : YAOUNDE Tél : 677333292	7 800 000 FCFA	7 800 000 FCFA	Délai de réalisation: trois (03) mois. Lieu d'exécution :CMTP Akonolinga Obs. :1^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 7 Aout 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNIQUE N°11 /C/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR INSTALLATION COMPLÉMENTAIRE DE SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DUR IP AU CMTF D'AKONOLINGA, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE, PROCÉDURE D'URGENCE (EN PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus cité ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°07/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 05 août 2020, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Le résultat dudit Dossier d'Appel d'Offres se présente comme suit :

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	DITA CONSEIL SARL BP : 3129 YAOUNDE Tél : 699 97 83 19	19 976 440 FCFA	19 976 356 FCFA	<u>Délai de réalisation</u>: trois (03) mois. <u>Lieu d'exécution</u> :CMTF Akonolinga <u>Obs.</u> :1^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-Commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 7 Aout 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMUNIQUE N° 0021/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL MÉDICAL Y COMPRIS LA FORMATION À LEUR UTILISATION ET LE SUIVI DE LA MAINTENANCE DE CE MATÉRIEL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales communique :

L'entreprise **DISPRESSO CAMEROUN SARL**, BP 35 600. Tél. 222231500/ 672461522/ 672461525, est déclarée adjudicataire du marché consécutif à la consultation Directe susvisée à hauteur de **F CFA 13 781 091 161** (treize milliards sept cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-onze mille cent soixante un) **TTC** repart en :

- **tranche ferme** correspondant à **F CFA 5 492 896 224** (cinq milliards quatre cent quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre) **TTC** ;

- **tranche conditionnelle** : **F CFA 8 288 194 937** (Huit milliards deux cent quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-sept).

Le délai d'exécution est fixé à **20 (vingt)** mois.

L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué auprès de la Direction des Affaires Générales du Ministère des Affaires Sociales, pour les modalités d'élaboration et de souscription du projet de Marché.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMUNIQUE N° 0020/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales communique :

Les **Etablissements CONFORT EQUIPEMENTS PLUS «CEP»**, BP : **S/C 6620 YAOUNDÉ**, Tél. **690 056 022 / 243 296 684**, sont déclarés adjudicataire de la Lettre-Commande consécutive à l'Appel d'Offres à hauteur de **F CFA 31 338 900 TTC (trente-un millions trois cent trente-huit mille neuf cent)** et pour un délai de livraison de **30 (trente) jours**.

L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué auprès de la Direction des Affaires Générales du Ministère des Affaires Sociales, pour les modalités d'élaboration et de souscription du projet de Lettre-Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires ayant postulé pour ledit Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINAS. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de mainlevée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 6 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMUNIQUE N° 0022/C/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales communique :

L'entreprise **DISPRESSO CAMEROUN SARL**, BP 35 600. Tél. 222231500/ 672461522/ 672461525, est déclarée adjudicataire du marché consécutif à la consultation Directe susvisée à hauteur de **F CFA 25 077 606 824** (vingt-cinq milliards soixante-dix-sept millions six cent six mille huit cent vingt-quatre) **TTC** repart en :

- **tranche ferme** correspondant à **F CFA 19 149 352 897** (Dix-neuf milliards cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-deux-mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) **TTC** ;

- **tranche conditionnelle** : **F CFA 5 928 253 927** (Cinq milliards neuf cent vingt-huit millions deux cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-sept).

Le délai d'exécution est fixé à **20 (vingt)** mois.

L'adjudicataire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué auprès de la Direction des Affaires Générales du Ministère des Affaires Sociales, pour les modalités d'élaboration et de souscription du projet de Marché.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

COMMUNIQUE N°004/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 03/08/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAD2/CTPM/ST/2020 DU 30/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ÈME FINANCEMENT : BIP 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 2ème, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du public que :
Par décision N° **004/D/CAD2/CIPM/ST/2020 du 03/08/2020** L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Entreprise	Montant TTC lu lors du Dépouillement	Montant TTC Corrigé	Délai
Groupement Ste HERCULES SARL/Ets DSJ B.P: 13346 Douala	59 999 922 FCFA	59 999 922 FCFA	Quatre (04) Mois

Le Représentant dudit Groupement est invité à se présenter à la Commune d'Arrondissement de Douala 2ème, dans un délai maximum de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la

souscription de son projet de Marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. Par ailleurs, le soumissionnaire ci-après n'a pas été retenu pour le motif suivant :

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 3 Aout 2020

Le MAIRE

FAMPOU Denise

COMMUNE DE YAOUNDE II

COMMUNIQUE N°014/C/AM/CAY2/SMP/2020 DU 10 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 26 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA ROUTE COMMUNALE ECOLE LES COCCINELLES – NTOUGOU I - ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA - DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ; Maître d'Ouvrage et Autorité contractante communique :

GENERAL BUILDING COMPANY SARL N°R.C: RC/YAO/2012/B/525, N° Contr.: M071200042454L, B.P.: 34 624 Yaoundé, Tél.: 699 23 85 60 est déclarée attributaire du marché pour les travaux de bitumage en enduit superficiel bicouche de la Route Communale Ecole les Coccinelles – Ntougou I - Ecole Publique de Tsinga Oliga - dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II selon les modalités ci-après:

- Montant TTC. : 42 980 085 (Quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre-vingt-cinq) Francs CFA ;
- Délai d'exécution de : 03 (Trois) Mois.

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°005/C/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG (12KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de l'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 24 juin 2020, le résultat se présente comme suit :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montants corrigés TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
Travaux d'entretien de la route communale : TOMBA 1 – BAMBET – MBANG (12KM) dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	ETS MANKO BP : 1220 YAOUNDE Tél : 680 90 54 12	89 509 921	Quatre (04) mois	RAS

L'Entreprise **ETS MANKO, BP : 1220 YAOUNDE, Tél : 680 90 54 12** est retenue pour les travaux d'entretien de la route communale : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG dans la Commune d'Akonolinga, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de **Quatre vingt-neuf millions cinq cent neuf mille neuf cent vingt-et-un (89 509 921) francs CFA** et un délai d'exécution de **Quatre (04) mois**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement du Marché correspondant.

AKONOLINGA le 4 Aout 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°008/C/C-AKGA/SG/2020 DU 04 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 23/03/2020 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR ENERGIE SOLAIRE DU QUARTIER BAMILEKE (RUE 1&2), DE LA ROUTE DERRIERE LA MORGUE. DE LA ROUTE ENEO, DE LA ROUTE PONT SUR LE NYONG – CARREFOUR EBOA – CARREFOUR WOUMA DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 23/03/2020 pour les travaux d'électrification par énergie solaire du quartier Bamiléké (Rus 1&2), de la Route derrière la morgue, de la Route ENEO, de la Route Pont sur le Nyong – Carrefour EBOA – Carrefour WOUMA dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, est déclaré infructueux pour les raisons suivantes :

N° Lot	SOUSSIONNAIRES	CONCLUSION
UNIQUE	ETS STE SAH DEL CAM B.P: 5132 YAOUNDE TEL: 699 73 22 39	Eliminé pour note technique insuffisante 50,00% Soit 6/12 < 70%
	ETS LE RETRAITE B.P : 210 EBOLOWA TEL : 699 86 80 15	Eliminé pour note technique insuffisante 66,67% Soit 8/12 < 70%
	GROUPEMENT BIONET SARL/STPE SARL B.P : 15 252 YAOUNDE TEL : 678 23 21 39	Eliminé pour fausse déclaration

AKONOLINGA le 4 Aout 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL RELATIFS À L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28) STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SANAGA, OBJET DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/EDC/CIPM/2019 DU 06 MARS 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) communique :
L'entreprise **Ets COREMA** est déclarée attributaire du **lot 3** du marché suscité, selon les modalités ci-dessous :

Nom de l'attributaire	Adresse	Montant TTC en Franc CFA	Délai d'exécution
Ets COREMA	BP : 5749 Tél.: (237) 699 99 80 99	34 411 364	07 mois

Le Directeur Général de l'entreprise suscitée ou son représentant dûment mandaté est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au siège de EDC, au service des Marchés, 3^{ème} étage, porte 301, pour l'établissement du contrat y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Passé ce délai, leurs offres seront tout simplement détruites. /-

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR NSANGOU THEODORE

COMMUNE DE LOUM

COMMUNIQUE N°08/C/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 DU 05/08/2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 DU 29/04/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH A NKOMBI 3 (LOT 1) ET AU VILLAGE MABOMBE (LOT 2), DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOUM, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUM.**

Le maire de la Commune de Loum, Autorité Contractante communique,
L'entreprise ci-dessous, a été retenue comme adjudicataire relatif à la demande de cotation suscité.

Intitulé du projet	Soumissionnaire	Montant TTC(FCFA)	Délai de livraison
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE PMH A NKOMBI 3 (LOT 1) ET AU VILLAGE MABOMBE (LOT 2), DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOUM, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,.	IBIC BTP, BP : 689 Bamenda Tél : 680 01 18 70	FCFA 14 199 098 (quatorze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-dix-huit) TTC.	Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au plus tard **dans les sept (07) jour qui suivent, sous peine d'annulation**, au Service du Secrétariat du Maire de la Commune de Loum pour la mise au point du projet de lettre commande correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

LOUM le 5 Aout 2020

Le MAIRE

KUATE WAMBO Guy Mesmin

COMMUNE DE TIBATI

**COMMUNIQUEDAO N° 12/BIS/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 02/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNBATIMENT HAUT STANDING (SALLE DE CONSULTATION DES MEDECINS, SALLE
DE RADIOLOGIE ET SALLE D'HOSPITALISATION VIP) AU CMA DE TIBATI (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
FINANCEMENT : BIP 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Tibati, Maitre d'Ouvrage communique ;

Par Décision Municipal N° 024/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2020 du . , le Marché objet du DAO susvisé est attribuée pour le montant et délai d'exécution à l'Entreprise conformément au tableau ci-après :

Soumissionnaire	Montant	Délai	Observations
ETS TITANIC ET CIE	49 999 798 FCFA	06 MOIS	

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans quinze (15) jours, pour l'établissement dudit Marché.

TIBATI le 30 Juillet 2020

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

ADDITIF N° 02 À L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° D13-201 /DC/MINSANTE/CSPM-PC/2020 DU 08/07/2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU C2D SANTÉ 1 ET DU PROGRAMME CONJOINT

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique informe les Soumissionnaires intéressés par la Demande de Cotation suscitée que les modifications suivantes sont apportées au titre de l'additif n°01.

Termes de référence.

Au lieu de : (ancien)

Territorialité des garanties : Cameroun (Toutes les Régions du Cameroun)

Taux de remboursements : 90% pour tous les assurés

Consistance des prestations:

14. Consultation de généralistes, de spécialistes et les visites médicales ;
15. Frais médicaux et pharmaceutiques ;
16. Frais de pratique courante ;
17. Frais d'hospitalisation,
18. Frais d'analyse et travaux de laboratoire ;
19. Frais des actes de spécialités, radiologie, échographie ;
20. Frais de chirurgie ;
21. Frais d'auxiliaires médicaux et infirmiers ;
22. Frais de maternité ; 23. Frais de dentisterie ; 24. Frais de lunetterie ;
25. Evacuation sanitaire ; 26. Assistance voyage ; 27. Soins à l'étranger ;
28. Rapatriement du corps ; 29. Frais funéraires ; 30. Individuel accident.

Lire : ('nouveau)

Territorialité des garanties : Cameroun (Toutes les Régions du Cameroun)

Taux de remboursements : 90% pour tous les assurés

Consistance des prestations:

1. Consultation de généralistes, de spécialistes et les visites médicales ;
2. Frais médicaux et pharmaceutiques ;
3. Frais de pratique courante ;
4. Frais d'hospitalisation,
5. Frais d'analyse et travaux de laboratoire ;
6. Frais des actes de spécialités, radiologie, échographie ;
7. Frais de chirurgie ;
8. Frais d'auxiliaires médicaux et infirmiers ;
9. Frais de maternité ;
10. Frais de dentisterie ;
11. Frais de lunetterie ;
12. Frais funéraires ;
13. Individuel accident.

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le MINISTRE

MANAOUA Malachie

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMUNIQUE N°006/C/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Akonolinga communique :

A la suite de la Demande de Cotation N°001/DC/C-AKGA/CIPM/2020 du 24 juin 2020, le résultat se présente comme suit :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montants corrigés TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
Equipement en matériel médical du Centre de Santé Intégré d'ABEM dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	ETS ML & FILS BP : YAOUNDE Tél : 674 50 14 14	7 990 000	Un (01) mois	RAS

Les Etablissements **ETS ML & FILS, BP : YAOUNDE, Tél : 674 50 14 14** sont retenus pour la consultation relative à l'équipement en matériel médical du Centre de Santé Intégré d'ABEM dans la Commune d'Akonolinga, pour un montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de **Sept millions neuf cent quatre vingt dix mille (7 990 000) francs CFA**, pour un délai de livraison d'**Un (01) mois calendaire**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Mairie d'Akonolinga pour l'établissement de sa Lettre-Commande correspondante.

AKONOLINGA le 4 Aout 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°3 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL RELATIFS À L'INSTALLATION DE VINGT-HUIT (28) STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SANAGA, OBJET DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/EDC/CIPM/2019 DU 06 MARS 2019.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC) communique :
L'entreprise **Ets COREMA** est déclarée attributaire du **lot 3** du marché suscité, selon les modalités ci-dessous :

Nom de l'attributaire	Adresse	Montant TTC en Franc CFA	Délai d'exécution
Ets COREMA	BP : 5749 Tél.: (237) 699 99 80 99	34 411 364	07 mois

Le Directeur Général de l'entreprise suscitée ou son représentant dûment mandaté est invité à se présenter dès publication du présent communiqué au siège de EDC, au service des Marchés, 3^{ème} étage, porte 301, pour l'établissement du contrat y afférent.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Passé ce délai, leurs offres seront tout simplement détruites. /-

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR NSANGOU THEODORE

COMMUNE DE LOUM

DECISION N°08/D/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUM Autorité Contractante

Vu Les textes régissant les corps de métiers

Vu Le décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu Le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'Arrêté N° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ; La circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics,

Vu La circulaire N° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics;

Vu La circulaire N° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011, relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ; La Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 Portant instructions relative à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 le procès-verbal de la session du 27 mai 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Loum ; la lettre n°05/L/C-LM/CIPM/2020 du 27 mai 2020 de la CIPM/LOUM adressée au Directeur des ETS IBIC BTP ;

Vu la lettre n°N/réf.01/SG/DG/2020 du 01 juin 2020 du Directeur des ETS IBIC BTP à la CIPM/LOUM ;

le procès-verbal de la session du 04 juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Loum ; la lettre n°116/L/C/LM/SG/2020 du 18 juin 2020 du Maire de la Commune de Loum à l'ARMP/LT ;

Vu la lettre n°180/ARMP/CRLT/CCA/CSM/2020 du 09 juillet 2020 de l'ARMP au Maire de la Commune de Loum;

Vu la lettre n°141/L/C/LM/SG/2020 du 13 juillet 2020 du Maire de la Commune de Loum au Directeur des ETS IBIC BTP ;

Vu la lettre n°003/DG/SG-03C/CI-2020 du 20 juillet 2020 du Directeur des ETS IBIC BTP au Maire de la Commune de Loum.

D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Considérant la Demande d'appel d'offre N°06/AONO/COMMUNE-LOUM/SG/CIPM/2020 du 29 avril 2020 pour les travaux de construction d'un forage équipé d'un PMH à Nkombi 3 (loti) et village Mabombe (lot2), dans la Commune de Loum, Département du Mounjo, Région du Littoral.

-DECIDE?

Article 1^{er} : les IBIC BTP, BP : 689 Bamenda Tél : 680 01 18 70 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande de la Demande d'appel d'offre N°006/AONO/COMMUNELOUM/SG/CIPM/2020 du 29 avril 2020 susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Nature de la Lettre-Commande : travaux de construction d'un forage équipé d'un PMH à Nkombi 3 (loti) et village Mabombe (lot2), dans l'Arrondissement de Loum, Département du Mounjo, Région du Littoral.

Montant de la Lettre-Commande : 14 199 098 (quatorze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-dix-huit) FCFA TTC.

Délai d'exécution : quatre-vingt-dix (90) jours calendaires

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°75 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

Vula Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la circulaire N°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°07/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 05 aout 2020, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Considérant l'**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR INSTALLATION COMPLÉMENTAIRE DE SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DUR IP AU CMTP D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE (En procédure d'urgence).**

DECIDE :

Article 1^{er} : L'INSTALLATION COMPLÉMENTAIRE DE SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DUR IP AU CMTP D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, **est attribuée à l'entreprise ci-après :**

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°005/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020	DA CONSEIL SARL BP : 3129 YAOUNDE Tél : 699 97 83 19	19 976 356 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°76 /DP/J09/SAEF PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

Vula Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la circulaire N°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°08/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 05 aout 2020, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Considérant l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AUCMTP D'AKONOLINGA (3e PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, PROCEDURE D'URGENCE.

DECIDE :

Article 1^{er} : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INFIRMERIE AUCMTP D'AKONOLINGA (3e PHASE), DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE, sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°004/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/07 JUILLET 2020	BYGABEST BP : YAOUNDE Tél : 677333292	7 800 000FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 7 Aout 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE N°004/DA/CAD2/CIPMIST/2020 RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/CAD2/CIPM?ST12020 DU 30/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ER1E.FINANCEMENT : BIP 2020.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2ème, MAÎTRE D'OUVRAGE

vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2013/271 du 05 aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation de Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°033 CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux publics, de fournitures et de services passés au nom de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce
Vu l'arrêté N°006/AlèlINMAP/SGfDAJ du 17/U4/LU13 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement des villes de Yaoundé et Douala ;
Vu l'arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux personnels du MINMAP impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des Marchés publics ;
Vu la Décision N°02651D/MINMAP/SGIDAJ/ du 19/11/2013 constatant la composition des Commissions internes des Marchés auprès de certaines Commune d'Arrondissement ;
Vu la circulaire N°004/CAI8JPM du 30 Décembre 2005 relative au code des Marchés publics ;
Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°002/CABIPM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestions des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Considérant la proposition d'attribution de la CIPM auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala 2ème,

DECIDE

Article 1er : Les Travaux De Construction Du Centre Multifonctionnel De Promotion Des Jeunes (CMPJ) De L'arrondissement De Douala 2, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°05/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 du 30/06/2020 est attribué au Groupement d'entreprises :

Sté HERCULES & ETS DSJ
BP: 13346 Douala,
Tel. : (237) 699 74 77 04

Article 2 : Le montant des travaux est évalué à la somme de **Cinquante Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Vingt Deux (59 999 922) francs CFA TTC soit Cinquante Millions Trois Cent Quatorze Mille Quatre Cent (50 314 400) francs CFA HTVA** ; Imputation : 54 25 917 66 641422 2222 541 ; Financement : BIP 2020.

Article 3: Le délai d'exécution est de Quatre (04) Mois et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera. l?

DOUALA le 3 Aout 2020

Le MAIRE

FAMPOU Denise

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DECISION N° 0014/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2020/338 du 24 juin 2020 habilitant le MINEPAT à signer avec le Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) un accord de prêt pour le financement de la première phase du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) de Yaoundé ;

Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'autorisation de gré à gré N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 15 avril 2020 ;

Vu la lettre N° 003036/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 15 juillet 2020 ;

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant la Consultation Directe susmentionnée,

DECIDE,

Article 1^{er} : Est attribué à l'entreprise **DISPRESSO CAMEROUN SARL**, BP 35 600. Tél. 222231500/ 672461522/ 672461525, le Marché subséquent à la consultation susvisée, à hauteur de **F CFA 25 077 606 824** (vingt-cinq milliards soixante-dix-sept millions six cent six mille huit cent vingt-quatre) **TTC** reparti en :

- **tranche ferme** correspondant à **F CFA 19 149 352 897** (Dix-neuf milliards cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-deux-mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) **TTC** ;

- **tranche conditionnelle** : **F CFA 5 928 253 927** (Cinq milliards neuf cent vingt-huit millions deux cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-sept).

Le délai d'exécution est fixé à **20 (vingt)** mois.

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics pour les modalités d'établissement et de souscription du Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DECISION N° 0012/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la Décision N° 00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements ministériels ;

Vu la Décision N° 0009/D/MINAS/SG/DAG du 12 juillet 2019 constatant, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Affaires Sociales ;

Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 du 27 février 2020, pour l'acquisition du matériel informatique destiné aux services centraux du Ministère des Affaires Sociales ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu la lettre de désistement du soumissionnaire Etablissements **ROSE BLUE, BP : 14 222, Tél. 699 30 06 69/699 51 50 38**;

Vu la lettre N° 003236/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2/MK du 28 juillet 2020 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné,

DECIDE,

Article 1^{er} : Est attribuée aux Etablissements **CONFORT EQUIPEMENTS PLUS «CEP»**, BP : S/C 6620 YAOUNDÉ, Tél. 690 056 022 / 243 296 684, la Lettre-Commande subséquente à l'Appel d'Offres susvisé, à hauteur de **F CFA 31 338 900 TTC (trente-un millions trois cent trente-huit mille neuf cent)** et pour un délai de livraison est fixé à 30 (trente) jours.

Article 2 : Le mandataire desdits établissements est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics pour les modalités d'établissement et de souscription de la Lettre-Commande.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulé pour ledit Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINAS. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de mainlevée de caution

de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 6 Aout 2020

Le MINISTRE

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DECISION N° 0013/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 11 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION SUITE À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 15 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL MÉDICAL Y COMPRIS LA FORMATION À LEUR UTILISATION ET LE SUIVI DE LA MAINTENANCE DE CE MATÉRIEL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH) DE YAOUNDÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2020/338 du 24 juin 2020 habilitant le MINEPAT à signer avec le Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) un accord de prêt pour le financement de la première phase du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) de Yaoundé ;

Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'autorisation de gré à gré N° 001320/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 15 avril 2020 ;

Vu la lettre N° 002883/L/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4/CEA6/AWM du 15 juillet 2020 ;

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant la Consultation Directe susmentionnée,

DECIDE,

Article 1^{er} : Est attribué à l'entreprise **DISPRESSO CAMEROUN SARL**, BP 35 600. Tél. 222231500/ 672461522/ 672461525, le Marché subséquent à la consultation susvisée, à hauteur de **F CFA 13 781 091 161** (treize milliards sept cent quatre-vingt-un millions quatre-vingt-onze mille cent soixante un) **TTC** reparti en :

- **tranche ferme** correspondant à **F CFA 5 492 896 224** (cinq milliards quatre cent quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre) **TTC** ;

- **tranche conditionnelle** : **F CFA 8 288 194 937** (Huit milliards deux cent quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-sept).

Le délai d'exécution est fixé à **20 (vingt)** mois.

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics pour les modalités d'établissement et de souscription du Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

COMMUNE DE YAOUNDE II

DECISION MUNICIPALE N°00019/DM/CAY2/SG/SMP/2020 DU 10 AOÛT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 26 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL BICOUCHE DE LA ROUTE COMMUNALE ECOLE LES COCCINELLES – NTOUGOU I - ECOLE PUBLIQUE DE TSINGA OLIGA - DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
- Vu l'Arrêté municipal N°004/AM/SG/CAY2/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Avis d'appel d'Offres National Ouvert En procédure d'urgence N°010/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 du 26 juin 2020 pour les travaux de bitumage en enduit superficiel bicouche de la Route Communale Ecole les Coccinelles – Ntougou I - Ecole Publique de Tsinga Oliga - dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu le Procès-verbal de restitution N°44 du rapport d'analyse de la sous-commission d'analyse des offres en date du 28 Juillet 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de

Yaoundé II ;

Vu le budget de l'exercice 2020 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;

Vu les nécessités de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article1: L'entreprise *GENERAL BUILDING COMPANY SARL N°R.C: RC/YAO/2012/B/525, N° Contr.: M071200042454L, B.P.: 34 624 Yaoundé, Tél.: 699 23 85 60* est déclarée attributaire du marché pour les *travaux de bitumage en enduit superficiel bicouche de la Route Communale Ecole les Coccinelles – Ntougou I - Ecole Publique de Tsinga Oliga - dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II selon les modalités ci-après :*

- Montant TTC. : 42 980 085 (*Quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre-vingt-cinq*) Francs CFA ;
- Délai d'exécution de 03 (Trois) Mois.

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le MAIRE

Article 2 : Le Responsable de l'entreprise *GENERAL BUILDING COMPANY SARL* ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés publics, pour le soumissionnement du marché y relatif.

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera./-

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°005/D/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG (12KM) DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23

février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°007/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 24/06/2020 pour les

travaux d'entretien de la route communale : TOMBA 1 – BAMBETO – MBANG (12km) dans la Commune d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 juillet 2020 ;

~~Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 30 juillet 2020~~



DECIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du Marché relatif à la consultation sus-mentionnée :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montants corrigés TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
Travaux d'entretien de la route communale : TOMBA 1 – BAMBET – MBANG (12K) dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	ETS MANKO BP : 1220 YAOUNDE Tél : 680 90 54 12	89 509 921	Quatre (04) mois	RAS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 4 Aout 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

DECISION N° 5509/20/DG/DAG/DAMP/SMP/AM DU 04 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 19/20/DCO/SDCC/CIPM DU 22/05/2020 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE CABLES ELECTRIQUES EN CUIVRE A LA SODECOTON

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N° 4 du 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit

Conseil de la SODECOTON ;

Considérant Le Demande de Cotation N°19/20/DCO/SDCC/CIPM du 22/05/2020 pour la fourniture d'un lot de câbles électriques en cuivre à la SODECOTON

Considérant La Lettre N° 81/20/SDCC/CIPM du 03 Juillet 2020 du Président de la CIPM de la SODECOTON

DECIDE

Article 1er : La Société RW KING B.P. 4022 DOUALA est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation sus mentionnée:

Lot	Soumissionnaires	Montants en FCFA	Délai d'exécution
Unique	RW KING	53 435 925	● 60 Jours

GAROUA le 4 Aout 2020

Le DIRECTEUR

MOHAMADOU BAYERO

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION N°006/D/C-AKGA/SG/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C- AKGA/CIPM/2020 DU 24/06/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'ABEM DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés

Publics ;

Vu le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret

N°2018/191 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du

23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instruction relatives a l'Exécution des lois de finances,

au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Demande de Cotation N°001/DC/C-AKGA/CIPM/2020 du 24/06/2020 pour l'équipement en matériel médical du Centre

de Santé Intégré d'ABEM dans la Commune d'Akonolinga ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des marchés en date du 30 juillet 2020

DECIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la consultation sus-mentionnée :

Objet et lieux d'exécution	Entreprises	Montants corrigés TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
Equipement en matériel médical du Centre de Santé Intégré d'ABEM, dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre.	ETS ML & FILS BP : YAOUNDE Tél : 674 50 14 14	7 990 000	Un (01) mois	RAS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

AKONOLINGA le 4 Aout 2020

Le MAIRE

AKAMBA ASSEMBE GEORGES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

DECISION N° 0011/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 06 AOÛT 2020 PORTANT ANNULLATION LA DÉCISION N° 006/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 MAI 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 DU 27 FÉVRIER 2020, POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DESTINÉ AUX SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage,
Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Décision N° 00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements ministériels ;
Vu la Décision N° 0009/D/MINAS/SG/DAG du 12 juillet 2019 constatant, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Affaires Sociales ;
Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
Vu la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°0001/AONO/CIPM/MINAS 2020 du 27 février 2020, pour l'acquisition du matériel informatique destiné aux services centraux du Ministère des Affaires Sociales ;
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu la lettre de désistement du soumissionnaire Etablissements ROSE BLUE, BP : 14 222, Tél. 699 30 06 69/699 51 50 38 ;
Vu la lettre N° 003236/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2/MK du 28 juillet 2020 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné,

DECIDE,

Article 1^{er} : Est annulée, la Décision N° 006/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP du 12 mai 2020 portant attribution de la Lettre-Commande subséquente à l'Appel d'Offres susvisé aux Etablissements **ROSE BLUE, BP : 14 222, Tél. 699 30 06 69/699 51 50 38**, à hauteur **F CFA 29 337 050 (vingt-neuf millions trois cent trente-sept mille cinquante) TTC**.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 6 Aout 2020

Le **MINISTRE**

NGUENE NÉE KENDECK PAULINE IRÈNE

COMMUNE DE KAI-KAI

DECISION MUNICIPALE N° 60 /DM/C/SG/KK/2020 PORTANT ANNULLATION DES DECISIONS D ATTRIBUTION DES MARCHES LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE LA CONSTITUTION ; LA LOI N° 2019/024 DU 24 DÉCEMBRE 2019 PORTANT CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LA LOI N° 2019/023 DU 23 DÉCEMBRE 2019 PORTANT LOI DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN ; LE DÉCRET N° 77/9L DU 25 MARS 1977 DÉTENNANT LES POUVOIRS DE TUTELLE SUR LES COMMUNES, SYNDICATS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX ET SES TEXTES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ; LE DÉCRET N° 93/321 DU 25 NOVEMBRE 1993 PORTANT CRÉATION DE LA COMMUNE RURALE DE KAI-KAI, ENSEMBLES SES MODIFICATIFS SUBSÉQUENTS ; LE DÉCRET N° 2004/275 DU 24 MARS 2004 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; LE DÉCRET N° 2012/074 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DES PASSATIONS DES MARCHÉS PUBLICS, MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LE DÉCRET N° 2013/271 DU 05 AOÛT 2013 ; LE DÉCRET N° 2017/343 DU 03 JUILLET PORTANT NOMINATION DES PRÉFETS ; ARRÊTÉ N° 000360/A/MINDLEVEL CONSTATANT L'ÉLECTION DE MONSIEUR BACHIRE ADOGOYE MAIRE DE LA COMMUNE DE KAI-KAI ET DE SES ADJOINTS ; VU LA LETTRE N° 002899/MINMAP/SG/BERD/ST/NMIAN DU 07/06//2020 DU MINISTRE DÉLÉGUÉ DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉE DES MARCHÉS PUBLICS ; CONSIDÉRANT LES NÉCESSITÉS DE SERVICE. DÉCIDE : ARTICLE 1 : SONT À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DE LA PRÉSENTE DÉCISION, ANNULÉES LES DÉCISIONS D'ATTRIBUTION CONCOMITANTES N° 40/DM/C/KK^SG/2019 DU 18/12/2019 ET N° 4/DM/C/KK/SG/2019 DU 28/12/2019 RELATIVES À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012 BIS/2019 AONO/C/KAIKAI/CFPMBEC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE KAI-KAI, AUX ÉTABLISSEMENTS MAP'S ET MIMES SARL ET GROUPEMENT ETS EIZBIO WAIYE YAKUBU ET MEDCOM SARL, ARTICLE 2 : LE MAIRE ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SONT CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉCISION QUI SERA ENREGISTRÉE ET PUBLIÉE PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

DECISION MUNICIPALE N° 60 /DM/C/SG/KK/2020 PORTANT ANNULLATION DES DECISIONS D ATTRIBUTION DES MARCHES

LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE

la constitution ;

la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales

la loi n° 2019/023 du 23 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun ;

le décret n° 77/9L du 25 Mars 1977 détenant les pouvoirs de Tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissements communaux et ses textes modificatifs subséquents ;

le Décret n° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la commune rurale de KAI-KAI, ensembles ses modificatifs subséquents ;

le Décret n° 2004/275 du 24 mars 2004 portant code des marchés publics ;

le Décret n° 2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des commissions des passations des marchés publics, modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 Août 2013 ;

le Décret n° 2017/343 du 03 juillet portant nomination des Préfets ;

arrêté n° 000360/A/MINDLEVEL constatant l'élection de monsieur BACHIRE ADOGOYE

Maire de la Commune de KAI-KAI et de ses Adjointes ;

Vu la lettre n° 002899/MINMAP/SG/BERD/ST/NMIAN du 07/06//2020 du Ministre Délégué de la Présidence de la République chargée des Marchés Publics ;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1 : Sont à compter de la date de signature de la présente décision, annulées les décisions d'attribution concomitantes n° 40/DM/C/KK^SG/2019 du 18/12/2019 et n° 4/DM/C/KK/SG/2019 du 28/12/2019 relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert n° 012 BIS/2019 AONO/C/KAIKAI/CFPMBEC pour les travaux de construction de l'hôtel de ville de KAI-KAI, aux Établissements MAP'S et MIMES SARL et Groupeement Ets EIZBIO WAIYE YAKUBU et MEDCOM SARL,

Article 2 : Le Maire et le Secrétaire Général sont chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

KAI-KAI le 7 Aout 2020

Le MAIRE

BACHIRE ADOGAYE

COMMUNE D'AKONOLINGA

DECISION NO008/D/C-AKGA/A1/SG/2020 DU 04 AOUT 2020 PORTANT INFRUCTUEUSITÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO 005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 DU 23/03/2020 POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION PAR ÉNERGIE SOLAIRE DU QUARTIER BAMILÉKÉ (RUE 1&2), DE LA ROUTE DERRIÈRE LA MORGUE, DE LA ROUTE ENEO, DE LA ROUTE PONT SUR LE NYONG – CARREFOUR EBOA – CARREFOUR WOUMA DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

(Maître d'Ouvrage)

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'arrêté N° 003/CAB/PM du 12 janvier 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 23/03/2020 pour les travaux d'électrification par énergie solaire du quartier Bamiléké (Rus 1&2), de la Route derrière la morgue, de la Route ENEO, de la Route Pont sur le Nyong – Carrefour EBOA – Carrefour WOUMA dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou;

Vu Le Communiqué N°008/C/C-AKGA/SG/A1/2020 du 04 AOUT 2020 portant publication de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 23/03/2020 pour les travaux d'électrification par énergie solaire du quartier Bamiléké (Rus 1&2), de la Route derrière la morgue, de la Route ENEO, de la Route Pont sur le Nyong – Carrefour EBOA – Carrefour WOUMA dans la Commune d'Akonolinga ;

DECIDE

Article premier : L'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-AKGA/CIPM/2020 du 23/03/2020 pour les travaux d'électrification par énergie solaire du quartier Bamiléké (Rus 1&2), de la Route derrière la morgue, de la Route ENEO, de la Route Pont sur le Nyong – Carrefour EBOA – Carrefour WOUMA dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou, est déclaré infructueux pour les raisons suivantes :

N° Lot	SOUSSIONNAIRE	CONCLUSION
UNIQUE	ETS STE SAH DEL CAM B.P: 5132 YAOUNDE TEL: 699 73 22 39	Éliminé pour note technique insuffisante 50,00% Soit 6/12 < 70%
	ETS LE RETRAITE B.P : 210 EBOLOWA TEL : 699 86 80 15	Éliminé pour note technique insuffisante 66,67% Soit 8/12 < 70%
	GROUPEMENT BIONET SARL/STPE SARL B.P : 15 252 YAOUNDE TEL : 678 23 21 39	Éliminé pour fausse déclaration

Article 2: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

ADDITIF N° 01 DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06 /AONO/CUB/C2D-CR/CSPM/CLS/2020 DU 30 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DE L'ESPACE COMMERCIAL DE LA VILLE DE BERTOUA, DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN « CAPITALES RÉGIONALES »

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Mairie de la ville de Bertoua, au plus tard le 30 Juin 2020 à 10 heures, heure locale sous pli fermé contre récépissé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Mairie de la ville de Bertoua, au plus tard le 06 AUG 2020 à 10 heures, heure locale sous pli fermé contre récépissé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>

BERTOUA le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

ADDITIF N°001 RELATIF A AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO /C.BTA 1ER/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉNERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE BONIS, COMMUNE DE BERTOUA 1ER, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST (LOT UNIQUE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Mairie de la ville de Bertoua, au plus tard le 18 Juil à 09 heures, heure locale sous pli fermé contre récépissé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés Publics de la Mairie de la ville de Bertoua, au plus tard le 19 AOÛT à 09 heures, heure locale sous pli fermé contre récépissé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée.</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 19 AOÛT 2020 à 11 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme C2D Urbain « Capitales Régionales » de la ville de Bertoua à la salle de réunion de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D Urbain de la Mairie de la ville de Bertoua. Seuls le représentant du Maître d'Ouvrage et les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix formellement mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 19 AOÛT 2020 à 10 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme C2D Urbain « Capitales Régionales » de la ville de Bertoua à la salle de réunion de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D Urbain de la Mairie de la ville de Bertoua. Seuls le représentant du Maître d'Ouvrage et les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix formellement mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres.</p>

BERTOUA le 20 Juillet 2020

Le MAIRE

DIMBELE SODEA Jean Maire



COMMUNE AKONO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 17 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE OSSOE KOBOK DE PORTÉE NEUF MÈTRE LINÉAIRE (9ML) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 13 Août 2020 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 17 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE OSSOE KOBOK DE PORTÉE NEUF MÈTRE LINÉAIRE (9ML) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>« (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 20 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 17 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE OSSOE KOBOK DE PORTÉE NEUF MÈTRE LINÉAIRE (9ML) DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>« (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>

2	Recevabilité des Offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant :</p> <p>Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant :</p> <p>Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.</p>

3	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le 13 Août 2020 à 12 heures dans la salle de</p>



réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

3 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **20 Août 2020 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4 Autres

Lire plutot

CCAP

Article 25 : Décompte final

Nouveau :

25.5 Visa préalable au paiement du décompte général et définitif

Seuls les décomptes final, général et définitif sera subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics de la MEFOU-ET-AKONO avant sa transmission à l'Organisme payeur en vue du paiement. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site, le cas échéant.

Article 3 : Définitions et Attributions

3.1. Définitions générales

Au lieu de :

- L'Autorité Contractante est le **Maire de la Commune d'Akono** ;
 - **Le Maître d'ouvrage** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Lire plutôt :

- **Le Maître d'ouvrage (Autorité Contractante)** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

RPAO

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Au lieu de :

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire.

Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

Lire plutôt :

L'évaluation des offres sera faite en une phase à savoir : l'évaluation des offres administratives et techniques et l'évaluation des offres financières. Elle sera faite selon les critères ci-après définis :

Article 10 : Documents constituant l'offre

Volume B : Offre technique :

Au lieu de :

B2	<p>Références de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Références générales de l'entreprise dans les marchés publics, secteur de la construction des ouvrages franchissement au cours des trois (03) dernières années : contrats cumulés d'un montant au moins 100 000 000 F CFA ; <p>(joindre la première, la deuxième et la dernière page du contrat et le PV de réception correspondant.</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ● Références spécifiques de l'entreprise dans du Génie civil au cours des trois (03) dernières années : contrats cumulés d'un montant au moins de 50 000 000 F CFA <p>(joindre la première, la deuxième et la dernière page du contrat et le PV de réception correspondant</p>
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Lire plutôt :

B2

Références de l'entreprise :

- Références générales de l'entreprise dans les marchés publics, domaine routier au cours des trois (03) dernières années : contrats cumulés d'un montant au moins de 100 000 000 F CFA ;

(joindre la première, la deuxième et la dernière page du contrat et le PV de réception correspondant.

- Références spécifiques de l'entreprise dans du Génie civil au cours des trois (03) dernières années : contrats cumulés d'un montant au moins de 50 000 000 F CFA

(joindre la première, la deuxième et la dernière page du contrat et le PV de réception correspondant

Article 6 : Textes généraux**Au lieu de :**

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 10- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 11- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 12- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Lire plutôt :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 10- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 11- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Pièce N°6 : Bordereau des Prix Unitaires**Au lieu de :**

Travaux de construction d'un terrain multisport à Akono centre

Lire plutôt :

Travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière Ossoe Kobok de portée 9ml

AKONO le 12 Aout 2020

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE DE YAOUNDE II

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°011/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2020 DU 17 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE REVETEMENT EN
PAVES DE LA ROUTE ENTREE FACE ECOLE PUBLIQUE DE DUMASI (CARREFOUR CARRIERE) - FACE
LE GABONAIS BAR ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II. ADDITIF
N°001**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>le montant de la caution de soumission est fixé à 2 200 000 (Deux millions deux cent mille) FCFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>le montant de la caution de soumission est fixé à 2 245 495 (Deux millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze) FCFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.</p>

2 Autres

Au lieu de ...

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :
b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

16.2 Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, obtenu au moins **22 éléments positifs**. Toute offre qui n'aura pas satisfait à cette condition ne fera pas l'objet d'évaluation financière.

16.3 La sous-commission examinera les prix unitaires pour en identifier les prix anormalement bas. Un prix sera considéré comme anormalement bas s'il ne rentre pas dans la fourchette habituellement admise. L'objectif visé est d'éviter l'attribution à un soumissionnaire ayant présenté une offre moins disante, mais qui sera incapable d'exécuter les travaux conformément aux prescriptions techniques et suivant les règles de l'art. La sous-commission portera à la connaissance de la Commission compétente les cas de prix anormalement bas constatés. Le Président de la Commission pourra, le cas échéant, demander au(x) soumissionnaire(s) concerné(s) des éclaircissements sur sa capacité à exécuter les tâches concernées aux prix proposés.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

Article 9 :

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Chef de service.

Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'ingénieur.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par le Maître d'Ouvrage sur proposition du Maître d'œuvre.

2 Autres

Lire plutot

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :
b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

16.2 Une offre technique sera jugée acceptable lorsqu'elle aura, au terme de l'analyse, obtenu au moins **21 éléments positifs**. Toute offre qui n'aura pas satisfait à cette condition ne fera pas l'objet d'évaluation financière.

16.3

La commission de passation des marchés peut proposer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le rejet des offres jugées anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à présenter des justifications par écrit et que ces justifications n'aient pas été jugées acceptables.

i.) Au cas où les justificatifs fournis par le candidat sont jugés inacceptables, l'organisme chargé de la régulation des marchés publics examine les justificatifs et soumet ses conclusions au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 07 jours ouvrables à compter de sa saisine par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué tient compte de l'avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour se prononcer.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

Article 9 :

Le Chef Service du marché est le signataire des OS à l'exception de ceux ayant une incidence sur le coût, l'objectif et le délai des travaux.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 11 Aout 2020

Le MAIRE

AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL

COMMUNE AKONO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006-BIS/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATIONS DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOINEAUX DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Acquisition du Dossier
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent Avis, à la Mairie d'Akono, contre présentation d'une quittance de versement de quinze mille (15 000)francs CFA et deux timbres communaux, délivrée par la Recette Municipale de la Commune d'Akono, représentant les frais d'achat du DAO et non remboursables.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Instead of: The Tender File can be obtained upon publication of this Notice, at Akono City Hall, upon presentation of a receipt for payment of forty five thousand (45,000) CFA francs and two municipal stamps, issued by the Revenue Municipality of the Municipality of Akono, representing the purchase costs of the CAD and non-refundable.</p> <p>Rather read: The Tender File can be obtained upon publication of this Notice, at Akono City Hall, upon presentation of a receipt for payment of forty five thousand (15,000) CFA francs and two municipal stamps, issued by the Revenue Municipality of the Municipality of Akono, representing the purchase costs of the CAD and non-refundable.</p>
2	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 04 Août 2020 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006 BIS/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATIONS DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOINEAUX DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE. « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 20 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006-BIS/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATIONS DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOINEAUX DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE. « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>

3 Recevabilité des Offres

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre (90 jours) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans l'article 12 du DAO, d'un montant :

N° du lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Montant de la caution (F CFA)
Unique	Réhabilitation DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE LES MOINEAUX	Huit millions cinq cent mille (8 500 000) francs Cfa	170 000 (cent soixante-dix mille francs cfa)

Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres. Les offres non retenues seront restituées dès publication des résultats d'attribution à l'exception de celles retenues qui doivent être remplacées le cas échéant par un cautionnement définitif. Le Cautionnement provisoire sera remplacé par le définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre (90 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant : Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

4 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **04 Août 2020 à 12 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

Lire plutot

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **20 Août 2020 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

5 Autres

Au lieu de ...

N/A

Lire plutot

CCAP

Article 25 : Décompte final

Nouveau :

25.5 Visa préalable au paiement du décompte général et définitif

Seuls les décomptes final, général et définitif sera subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics de la MEFOU-ET-AKONO avant sa transmission à l'Organisme payeur en vue du paiement. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site, le cas échéant.

Article 3 : Définitions et Attributions



3.1. Définitions générales

Au lieu de :

- L'Autorité Contractante est le **Maire de la Commune d'Akono** ;

- **Le Maître d'ouvrage** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Lire plutôt :

- **Le Maître d'ouvrage (Autorité Contractante)** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Article 6 : Textes généraux

Au lieu de :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 10- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 11- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 12- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Lire plutôt :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 10- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 11- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

RPAO

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Au lieu de :

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire.

Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

Lire plutôt :

L'évaluation des offres sera faite en une phase à savoir : l'évaluation des offres administratives et techniques et l'évaluation des offres financières. Elle sera faite selon les critères ci-après définis :

AKONO le 12 Aout 2020

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE AKONO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOL NLONG IDANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 04 Août 2020 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOL NLONG I DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE.</p> <p>« (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 20 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOL NLONG IDANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE</p> <p>« (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>

2 Recevabilité des Offres

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre-vingt-neuf (90) jours (90 jours) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans l'Annexe 12 du DAO, d'un montant :

N° du lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Montant de la caution (F CFA)
1	CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR LES ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NKOL NLONG I	20 000 000 (Vingt millions) francs Cfa	400 000 (quatre cent mille)

Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le délai de validité du cautionnement de soumission ne doit pas excéder de trente (30) jours celui des offres. Les offres non retenues seront restituées dès publication des résultats d'attribution à l'exception de celles retenues qui doivent être remplacées le cas échéant par le cautionnement définitif. Le Cautionnement provisoire sera remplacé par le définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre-vingt-neuf (90) jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant : Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **04 Août 2020 à 12 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

Lire plutot

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **20 Août 2020 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

Lire plutot

CCAP

Article 25 : Décompte final

Nouveau :

25.5 Visa préalable au paiement du décompte général et définitif

Seuls les décomptes final, général et définitif sera subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics de la MEFOU-ET-AKONO avant sa transmission à l'Organisme payeur en vue du paiement. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site, le cas échéant.

Article 3 : Définitions et Attributions



3.1. Définitions générales

Au lieu de :

- L'Autorité Contractante est le **Maire de la Commune d'Akono** ;
- **Le Maître d'ouvrage** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Lire plutôt :

- **Le Maître d'ouvrage (Autorité Contractante)** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Article 6 : Textes généraux

Au lieu de :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 10- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 11- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 12- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Lire plutôt :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi **N°2019/023 du 24 Décembre 2019** portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 10- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 11- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

RPAO

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Au lieu de :

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire.

Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

Lire plutôt :

L'évaluation des offres sera faite en une phase à savoir : l'évaluation des offres administratives et techniques et l'évaluation des offres financières. Elle sera faite selon les critères ci-après définis :

AKONO le 12 Aout 2020

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE AKONO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'AKONO DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 04 Août 2020 à 11 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020 , EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'AKONO DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 20 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/j12.02/CAK/CiPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'AKONO DANS LA COMMUNE D'AKONO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>

2 Recevabilité des Offres

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quarante (40) jours (90 jours) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant :

N° du lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Montant de la caution (F CFA TTC)
1	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE D'AKONO	5 643 855 (Cinq millions six cent quarante-trois mille huit cent cinquante-cinq) de francs Cfa	112 877 000 (cent douze millions huit cent soixante-dix-sept) de francs Cfa

Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres. Les offres non retenues seront restituées dès publication des résultats d'attribution à l'exception de celles retenues qui doivent être remplacées le cas échéant par un cautionnement définitif. Le Cautionnement provisoire sera remplacé par le définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quarante (40) jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour leur remise établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant : Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **04 Août 2020 à 12 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

Lire plutot

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **20 Août 2020 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

Lire plutot

CCAP

Article 25 : Décompte final

Nouveau :

25.5 Visa préalable au paiement du décompte général et définitif

Seuls les décomptes final, général et définitif sera subordonné au visa préalable du Délégué Départemental des Marchés Publics de la MEFOU-ET-AKONO avant sa transmission à l'Organisme payeur en vue du paiement. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son

représentant sur le site, le cas échéant.

Article 3 : Définitions et Attributions

3.1. Définitions générales

Au lieu de :

- L'Autorité Contractante est le **Maire de la Commune d'Akono** ;

- **Le Maître d'ouvrage** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Lire plutôt :

- **Le Maître d'ouvrage (Autorité Contractante)** est le **Maire de la Commune d'Akono, Gestionnaire de Crédit**. À ce titre, il représente l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché, il passe le marché, le signe et en assure la bonne exécution par le contrôle de l'effectivité des prestations à travers la Brigade Départementale du Contrôle de l'Exécution des Marchés. Il veille à la conservation des offres et procède à la transmission des copies desdites offres au **le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou-et-Akono**.

Article 6 : Textes généraux

Au lieu de :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- 10- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 11- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 12- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Lire plutôt :

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 2- La loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- 3- Le code minier ;
- 4- Les textes régissant les corps de métier ;
- 5- Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 6- Le Décret N° 2003//PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 7- Arrêté 000119/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;
- 8- La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 9- Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, et autres entités publiques, pour l'Exercice 2020
- 10- Les Documents Techniques Unifiés pour les travaux de bâtiment ;
- 11- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

RPAO

Article 16 : Évaluation des offres

16.1 Évaluation des critères éliminatoires

Au lieu de :

Elle sera faite de manière binaire : « oui » lorsque l'offre répond au critère, et « non » dans le cas contraire.

Toute offre qui obtiendra au moins un « non » sera purement et simplement éliminée. La grille d'évaluation à cette étape est la suivante :

Lire plutôt :

L'évaluation des offres sera faite en une phase à savoir : l'évaluation des offres administratives et techniques et l'évaluation des offres financières. Elle sera faite selon les critères ci-après définis :

AKONO le 12 Aout 2020

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

COMMUNE OLANGUINA

ADDITIF N°002/AD/C.OLANGUINA/MAF /SG/2020 DU, 05 AOÛT 2020 RELATIF A AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N°001 POUR: L'EXCECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'EKOMBITIE(LOT1) ET DE LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE D'EKOMBITIE (LOT 2) A OLANGUINA DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Autres

Au lieu de ...

Néant : dans l'AAO

(CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES)

4-La Loi 2015/019 du 21 Décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2016 ;

16- La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés publics ;

17- La Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

18- La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

19-La Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

20-La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

(CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES)

Article 22

21.3. (suite et fin) Néant

Article 8 – Ordre de service

Article 8 : Ordres de service

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence financière seront préparés, signés et notifiés par *l'Ingénieur du marché*.

1 Autres

Lire plutot

Nouveau : Un soumissionnaire ne peut-être adjudicataire de plus d'un lot que s'il présente deux équipes de personnels différentes et deux jeux bien distinct de matériels.

4- La Circulaire N°8349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 Portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020.

- 16-Néant
- 17-Néant
- 18- Néant
- 19- Néant
- 20- Néant

Article 22

22.3. (suite et fin) La transmission de tout décompte à l'organisme de paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante, après avis de la Brigade de Contrôle de l'Exécution des Marchés. Pour cela, chaque copie du constat des travaux et de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.

Article 8 – Ordres de Service

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante,

NB : Le Maitre d'Ouvrage et l'Autorité contractante sont une seule et même personne au regard du nouveau code des Marchés Publics

LA SUITE DANS LE FICHER D'ORIGINE

OLANGUINA le 12 Aout 2020

Le MAIRE

BIKOULA ALPHONSE DIDIER

COMMUNE AKONO

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, POUR L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'AKONO (CMAA) DANS LA COMMUNE D'AKONO DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 13 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, POUR L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'AKONO (CMAA) DANS LA COMMUNE D'AKONO DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie d'Akono au plus tard le 20 Août 2020 à 10 heures (heure locale), et devront porter la mention :</p> <p>AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/J12.02/CAK/CIPM/2020 DU 09 JUILLET 2020, POUR L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE MÉDICAL D'ARRONDISSEMENT D'AKONO (CMAA) DANS LA COMMUNE D'AKONO DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE « (À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le 13 Août 2020 à 11 heures dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le 20 Août 2020 à 11 heures dans la salle de réunion de la Mairie d'Akono par la Commission Interne de Passation des Marchés d'Akono.</p>
3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

3 Autres

Lire plutot

Pièce N°2 : règlement de la consultation

6-2- Le document Technique Comprend :

Au lieu de :

- **Accès à une ligne de crédit** : Attestation de surface financière délivrée par une banque d'un montant au moins égal à quinze millions (15 000 000) de F CFA ;
- **Planning de livraison** : le soumissionnaire doit présenter un planning de livraison des équipements tenant, **au plus**, dans le délai indicatif contenu dans le dossier de demande de Cotation ;

- Propositions Techniques :

Descriptifs techniques des fournitures ;

Documentation technique ;

Prospectus du matériel à livrer en couleur.

NB : pour qu'un équipement soit validé, il faut que les trois exigences ci-dessus soient remplies.

- Les preuves d'acceptation des conditions du dossier de consultation :

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, datée et signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvée » ;

Les Spécifications Techniques paraphées à chaque page, datées et signées à la dernière page avec la mention manuscrite « lue et approuvée ».

Lire plutôt :

- **Accès à une ligne de crédit** : Attestation de surface financière délivrée par une banque d'un montant au moins égal à quinze millions (15 000 000) de F CFA ;

- **Planning de livraison** : le soumissionnaire doit présenter un planning de livraison des équipements tenant, **au plus**, dans le délai indicatif contenu dans le dossier de demande de Cotation ;

- Descriptifs techniques des fournitures signé sur l'honneur ;

- Prospectus du matériel à livrer en couleur au moins 70%.

NB : pour qu'un équipement soit validé, il faut que les deux exigences ci-dessus soient remplies.

- Les preuves d'acceptation des conditions du dossier de consultation :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, datée et signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvée » ;

- Les Spécifications Techniques paraphées à chaque page, datées et signées à la dernière page avec la mention manuscrite « lue et approuvée ».

AKONO le 12 Aout 2020

Le MAIRE

ONDOA EFALA Alphonse

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com